

Les employés de Sidbec-Dosco rejettent les offres patronales

CONTRECOEUR (LB) — Les Métallos de l'usine Sidbec-Dosco de Contrecoeur ont rejeté les offres patronales dans une proportion de 98 pour cent, lors des deux assemblées syndicales qui se sont déroulées dimanche après-midi, la première à une heure 30 et l'autre à 5 heures, à la salle Donais de Contrecoeur, sous la présidence de M. Gilles Lacroix, président du syndicat. Le vote a été pris au scrutin secret.

Quelque 700 syndiqués sur une possibilité de 930 ont participé à

ces réunions, au cours desquelles les Métallos ont donné le mandat à leur comité de négociations de déchanter la grève au moment voulu, si de nouvelles offres "sérieuses" de la compagnie ne sont pas présentées. La grève légale peut être déclenchée vendredi le 20 avril.

À l'usine de Montréal de Sidbec-Dosco, les ouvriers ont également tenu leur assemblée dimanche après-midi et 97 pour cent des ouvriers présents ont rejeté les offres patronales. M.

Lacroix a souligné que les négociations se déroulent à une table centrale et à des tables locales, afin d'arriver à obtenir pour les ouvriers des différentes usines de Sidbec-Dosco les mêmes salaires, les mêmes bénéfices marginaux et les mêmes conditions de travail.

Salaires

Sur le plan salarial, la société Sidbec-Dosco a offert une augmentation de \$0.15 l'heure pour 1973, de \$0.20 pour 1974 et de \$0.35 pour 1975.

Quant au syndicat, ses de-

mandes sont basées sur les salaires payés dans les autres sidérurgies et s'établissent à \$0.50 l'heure pour la première année, \$0.35 pour chacune des deux autres années du futur contrat de travail.

Par ailleurs, a souligné le président des Métallos de Contrecoeur, les ouvriers de Sidbec-Dosco de Contrecoeur ne bénéficient pas du "boni de vie chère", alors qu'une clause concernant la hausse du coût de la vie existe dans les conventions collectives des autres usines d'acier. Il s'agit donc d'un point

important dans la présente négociation.

M. Lacroix a fait remarquer que les contrats de travail qui ont été signés cette année dans les autres usines d'acier comportent des augmentations de salaires de \$0.45 l'heure, \$0.20 et \$0.15 au point de vue salarial, seulement, plus le boni de vie chère. L'augmentation réelle est donc beaucoup plus haute que ce qu'offre la société Sidbec-Dosco actuellement.

Autres points

Les améliorations à apporter

au régime de retraite des syndiqués de Sidbec-Dosco sont également une des demandes syndicales. "Un régime de retraite a été implanté à la dernière négociation, mais il est bien minime", a déclaré le président du syndicat. Il est loin d'être satisfaisant et la compagnie n'a fait aucune offre à cet effet dans la présente négociation, a ajouté M. Lacroix.

Un autre "gros" problème, a fait remarquer le président du syndicat, touche les horaires de travail, notamment en ce qui

concerne les équipes de fin de semaine. "Le syndicat ne nie pas à la compagnie son droit aux activités continues, mais le syndicat est d'avis que les ouvriers qui travaillent trois fins de semaine sur quatre dans un mois ont droit à une rétribution monétaire".

Les séances de conciliation se poursuivent cette semaine à Montréal. M. Marcel Bureau, porte-parole du syndicat des Métallos (FTQ) a souligné que y a une semaine quoique le conciliateur, M. Roger Pilote, du ministère du Travail, ait été nommé bien avant cette date.

clauses à négocier sont tellement nombreuses qu'il est impossible de prédire qu'il n'y aura pas d'arrêt de travail le 20 avril.

Rappelons que le contrat de travail à Sidbec-Dosco de Contrecoeur est expiré depuis le 30 novembre dernier. Le syndicat a déposé son projet de convention à temps mais les négociations ont démarré lentement.

La conciliation a commencé il y a une semaine quoique le conciliateur, M. Roger Pilote, du ministère du Travail, ait été nommé bien avant cette date.

Un petit camion assez défectueux le conduit directement à la cour

DRUMMONDVILLE (M.A.) — Un père de famille de 10 enfants de Saint-Cyrille-de-Wendover a reconnu, hier, sa culpabilité sur quatre chefs d'accusation se rapportant tous à des infractions commises alors qu'il avait la conduite d'un petit camion lui appartenant.

Les infractions reprochées au brave père de famille consistaient à avoir conduit son camion alors qu'il ne portait pas sur lui son permis de conduire et que son camion n'était pas muni de freins à bras, d'essuie-glace et d'un klaxon "pouvant être entendu à 200 pieds de distance".

L'accusé a déclaré au juge qu'il avait décidé de "scraper" son véhicule après sa rencontre infructueuse avec les policiers "parce que ça aurait coûté plus cher à le faire réparer que d'en acheter un autre".

Il a aussi expliqué que s'il n'avait pas sur lui son permis de conduire, au moment de se rencontrer avec les agents du

service d'ordre, c'était parce qu'il avait eu la malchance de perdre son porte-monnaie, la veille, dans lequel se trouvait le permis. Il a toutefois "écrit à Québec" depuis pour en obtenir un duplicata qu'il a exhibé au juge lors de son passage dans la boîte des accusés.

Comme le juge LaHaye lui faisait certaines remontrances sur les dangers occasionnés par un tel véhicule sur les routes, l'homme a admis qu'il comprenait cela mais que lui-même n'allait pas vite avec son camion, qu'il ne s'en servait pas lorsqu'il pleuvait et qu'il n'allait jamais en ville avec ce dernier.

Il a finalement été condamné aux frais de cour sur le premier chef et au minimum de \$10 plus les frais sur chacun des trois autres chefs. Il a obtenu un délai d'un mois pour payer étant donné qu'il se trouve présentement en chômage. Il espère toutefois se trouver un emploi d'ici une semaine ou deux.

Séance de conciliation pour les employés de garage

DRUMMONDVILLE (M.A.) — Le conseiller syndical de la CSN à Drummondville, M. Gilles Thivierge, a révélé, hier, que le conciliateur nommé par le ministère du Travail pour tenter d'aider les deux parties à en venir à une entente dans le conflit qui oppose les membres de l'Association des employés de garages de Drummondville à leurs patrons, avait convoqué une séance de conciliation pour mercredi après-midi, à 14 heures, au motel Le Dauphin.

Il s'agira de la première séance de conciliation depuis le début de la grève qui entretient aujourd'hui sa neuvième journée. La dernière séance avait eu lieu exactement deux semaines plus tôt, soit le 4 avril dernier, tandis que la grève était déclenchée lundi matin le 9 avril dans les neuf établissements concernés.

M. Thivierge a indiqué que la rencontre convoquée par M. Claude Guimond était la seule façon de régler le conflit et que la partie syndicale allait se présenter à la table des négociations de bonne foi dans le but d'en venir à un règlement le plus rapidement possible.

Il a toutefois déclaré que le moral de quelque 125 employés de garages touchés par la grève était excellent.

On sait que les garagistes de la région de l'Estrie sont rentrés au travail, au cours des derniers jours, après avoir fait la grève durant plus de sept semaines. On est généralement d'avis que le règlement du conflit dans l'Estrie pourrait avoir pour effet de hâter celui des garagistes de Drummondville.

La BEI peut-elle vous aider?

Le 19 avril 1973,
Un de nos représentants
DENIS LABRECQUE
sera à VICTORIAVILLE/ARTHABASKA
Motel Boifran, Arthabaska,
Tel.: 357-2244

De nombreuses entreprises dans les domaines suivants:

- Agriculture • Fabrication
- Tourisme • Construction
- Services professionnels
- Transport • Commerces de gros et de détail.

ont obtenu des prêts de la BEI pour acquérir des terrains, des immeubles, de la machinerie, pour renflouer leur fonds de roulement; pour s'établir en affaires et pour d'autres fins.

Si vous avez besoin de fonds dans un but commercial et que vous ne pouvez les obtenir ailleurs à des termes et conditions raisonnables, rencontrez notre représentant.

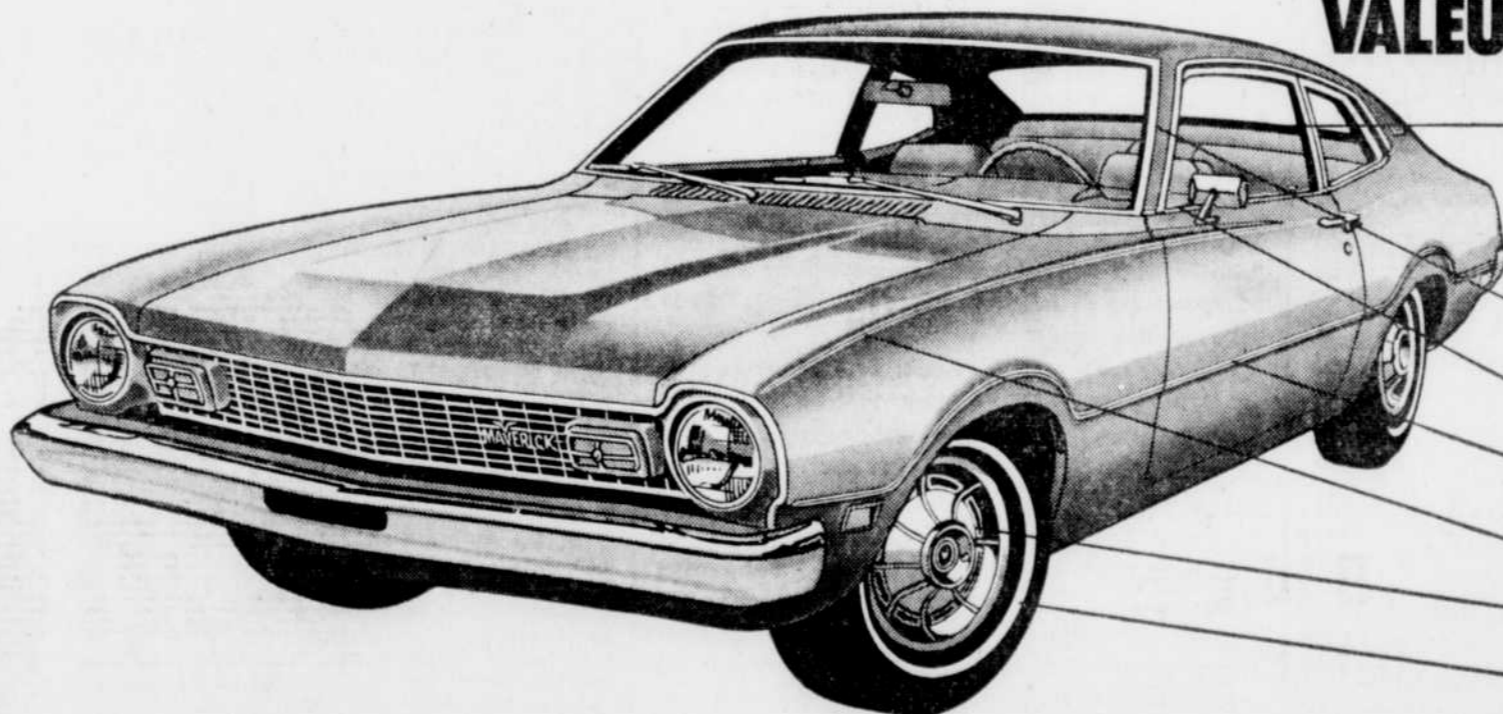
BANQUE D'EXPANSION
beI INDUSTRIELLE

550, Bonaventure, C. P. 666
Trois-Rivières, Que.

Pour \$2639*, vous obtenez une petite voiture économique et confortable: LA MAVERICK.

Pour seulement \$100.* de plus, vous obtenez la même voiture avec une gamme d'accessoires qui rendent la conduite plus agréable encore.

**ENSEMBLE D'OPTIONS
VALEUR SÛRE À \$100.**



- Désembueur de glace arrière
- Groupe décor extérieur
- Moulures de couvercle du coffre et de prolongement aux ailes arrière
- Moulures brillantes d'encadrement des glaces
- Moulure de ceinture
- Moulures latérales avec bande en vinyle
- Bandes peintes contrastantes
- Enjoliveurs de roues
- Pneus à flanc blanc

Lorsque vous achetez une voiture, vous voulez être certain d'en avoir pour votre argent. Ford vous propose Maverick, la voiture conçue pour satisfaire les plus exigeants.

Les dimensions de la Maverick vous plairont. Assez petite pour être facile à manoeuvrer, la Maverick est aussi assez grande pour être spacieuse et confortable sur nos autoroutes.

À l'intérieur, il y a des sièges pleine largeur, des garnitures en vinyle et tissu ainsi qu'un tapis de couleur harmonisée.

La Maverick est résistante et durable pour bien des raisons: carrosserie monocoque, silencieux aluminium, doublures d'ailes et éléments du sous-châssis galvanisés pour une meilleure protection contre la rouille.

Le prix de \$2639* de la Maverick est tellement bas que beaucoup de gens décident de déboursier un peu plus pour obtenir une gamme d'accessoires qui permet de jour davantage de la conduite.

Nous avons donc rassemblé les options les plus populaires auprès des acheteurs de Maverick et nous les présentons dans un groupe d'options à seulement \$100*. Achetés séparément, ces accessoires coûteraient \$166.40*. Ils comprennent le groupe décor extérieur: enjoliveurs de roues, moulures latérales avec bande en vinyle, moulures brillantes d'encadrement de glaces, de ceinture, de couvercle du coffre et de prolongement aux ailes arrière, ainsi que bandes peintes contrastantes. Le désembueur de glace arrière et les pneus à flanc blanc sont aussi compris dans ce groupe d'options Valeur sûre.

Si vous voulez donner à votre voiture un cachet plus luxueux encore, vous pouvez commander, en plus du groupe d'options Valeur sûre, l'option décor de luxe qui offre le toit vinyle grenu Odense, les sièges séparés à dossier inclinable garnis de vinyle super-souple et les pneus radiaux ceinturés d'acier à flanc blanc. Avec l'option décor de luxe, votre Maverick deviendra une

véritable pièce d'exposition.

Enfin, Maverick vous offre le choix de trois modèles: la Maverick sedan 2 portes, la très sportive Maverick Grabber 2 portes et la spacieuse Maverick sedan 4 portes.

Choisissez la Maverick qui répond à vos exigences. Chez les concessionnaires Ford.

*Tous les prix mentionnés sont établis d'après les prix de détail suggérés du fabricant. Le prix de \$2639 de la Maverick s'applique pour la version sedan 2 portes et ne comprend pas les frais de livraison et de préparation à la route, d'immatriculation et la taxe provinciale.

FORD MAVERICK



MAVERICK. POUR LES ACHETEURS EXIGEANTS.

au coeur du québec



M. Germain Thivierge fait savoir, à l'aide de sa main droite, les marques de violence laissées sur quelques-unes des bêtes. (Photo Bo-Soleil)

Huit bêtes à cornes volées dans une étable de Wickham

par Marcel AUBRY
WICKHAM — Un audacieux vol a été commis dans la nuit de dimanche à lundi dans le 11e rang de Wickham lorsque huit bêtes à cornes ont disparu d'un bâtiment de ferme. Le propriétaire-responsable de la grange-étable et des animaux, M. Germain Thivierge, a en effet eu la désagréable surprise de constater la disparition de huit de ses bêtes, lundi matin, lorsqu'il s'est présenté à son bâtiment pour soigner les animaux.

leurs. Il ne tarda d'ailleurs pas à constater l'objet de la visite des voleurs dès son entrée dans l'étable où toutes les bêtes à cornes, sauf quatre, avaient été détachées. Huit d'entre elles avaient disparu.
M. Germain Thivierge et deux de ses frères, Georges et Marcel, sont les propriétaires d'un important troupeau de bêtes à cornes qu'ils gèrent en société. Le premier est celui qui a la responsabilité directe des 20 bêtes qui se trouvaient dans le bâtiment où le vol a eu lieu, vraisemblablement entre minuit et 3 heures du matin.

Parmi les huit bêtes volées, cinq d'entre elles étaient gardées dans le but d'en faire des vaches à lait; elles étaient enregistrées. Les trois autres gardées pour le bœuf, M. Thivierge estime à environ \$2.500 le montant d'argent que représentaient ces huit bêtes, soit une moyenne de \$300 l'unité.

Choquette refuse de confirmer la permanence de l'Institut à Nicolet

par Raynald BRIERE
TROIS-RIVIERES — "Pour quelques années encore", l'Institut de police demeurera à Nicolet. De passage à Trois-Rivières, hier, dans le cadre d'un colloque sur l'enseignement des techniques policières dans les CEGEP, le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, s'est refusé à statuer d'une façon définitive sur l'avenir de cet institut.
Même pressé de questions, il a néanmoins maintenu sa position. Pas question pour l'instant du moins de garantir la permanence de l'Institut dans la ville de Nicolet. Selon le ministre de la Justice, de nombreuses considérations doivent entrer en ligne de compte dans le choix de l'emplacement. Reconnaisant

certain avantages à Nicolet comme emplacement de l'Institut de police, comme la tranquillité des lieux, M. Choquette a mis en relief la difficulté de recruter des instructeurs en raison de l'éloignement. "La majorité des spécialistes dans ce domaine se regroupent à Montréal et à Québec, de préciser le ministre de la Justice".
Dans cette perspective d'une décision qui reste à venir, l'investissement de \$1 million consenti par le ministère de la Justice vise particulièrement la "remise en état de fonctionnement" de l'Institut. "Je ne voudrais pas tromper la population en promettant sa permanence, de dire M. Choquette". Il a également refusé de préciser ce qu'il entend par "quelques années".

Nouveau plan d'urbanisme de cinq ans à Victoriaville

par Roger LEVASSEUR
VICTORIAVILLE — Les membres de l'administration municipale de la ville de Victoriaville de même que les chefs de service de cette ville ont pris connaissance, hier soir, du nouveau plan d'urbanisme qui planifie le développement de la ville-reine des Bois-Francs pour les cinq prochaines années. Le responsable de la préparation de ce plan d'urbanisme était M. Pierre Aubé, AGCUQ.
Il est de l'intention de l'administration du maire Denis Saint-Pierre d'expliquer le plus possible ce plan d'urbanisme à la population. Pour ce faire, des rencontres d'information seront organisées avec des organismes, comme par exemple, la Chambre de commerce, mercredi soir, ensuite les Chevaliers de Colomb, les syndiqués, etc. Par la suite, des rencontres avec des citoyens de quartiers donnés seront mises sur pied afin que les contribuables soient bien au courant du développement de leur ville dans les mois et années à venir.

- Recommandations**
Ce plan d'urbanisme est naturellement fort volumineux et contient plusieurs schémas et cartes démontrant la nature et l'endroit des développements projetés. Il se dégage tout de même des recommandations de tout le rapport.
D'abord sur le plan d'ordre général, le plan d'urbanisme recommande:
— d'inciter la municipalité d'Arthabaska à intégrer son développement aux objectifs poursuivis par Victoriaville.
— d'exiger de la part des promoteurs en développement et construction des avant-projets d'ensemble qui cadrent avec les

- objectifs définis dans le plan directeur d'urbanisme.
— d'annexer le territoire situé entre l'autoroute projetée au nord de la rue du filtre et limité à l'ouest et à l'est par des voies de ceinture proposées dans le plan directeur.
Equipements urbains communautaires
— Compléter l'aménagement urbain des centres paroissiaux existants et prévoir des centres de quartiers communautaires suffisants dans les nouvelles paroisses.
— redélimiter les divisions paroissiales en fonction des paroisses proposées afin de créer une meilleure répartition démographique et géographique.
Habitation
— Prévoir la création éventuelle de cinq nouveaux quartiers résidentiels.
— prévoir des groupements paroissiaux, qui tout en étant homogènes, permettent une diversité de groupes d'âges de population.
— Structurer les quartiers résidentiels en fonction des principes de l'unité de voisinage.
— densifier les périphéries des centres communautaires et décroître la densité en proportion de l'éloignement de ces pôles paroissiaux.
Parks publics et récréation
— Créer un système de parcs publics suffisamment aménagés et répartis sur le territoire municipal proposé.
— préparer un programme particulier d'aménagement du territoire de "parc des jeunes". Ce territoire constitue un potentiel d'attraction régionale.
— prévoir l'aménagement des rives des rivières Nicolet et Bulstrode pour fins d'utilisation publique.
— Envisager la création des parcs de secteurs d'intérêt local dans chaque paroisse existante et proposée.
— prévoir une réserve de territoire pour usage public de la périphérie du secteur à inonder au nord de la rue du filtre.
Voie et circulation
— Prévoir un système de voie de ceinture qui puisse faciliter la circulation périphérique en dégageant le centre-ville et autres.
Secteurs congestionnés
— Créer une voie de pénétration en prolongeant la rue Saint-François en ligne droite vers le nord pour créer un lien routier

Le cadavre est-il celui de Gérard Lafrenière?

PAR Berthold LEVESQUE
LOUISEVILLE — On attend toujours les résultats de l'autopsie qui se pratiquait hier à l'Institut médico-légal de Montréal, sur le cadavre noyé d'un homme dont la découverte a été faite samedi, près de la Rivière-du-Loup, à Louiseville. Selon une hypothèse très plausible, il pourrait s'agir du corps de M. Gérard Lafrenière, de Saint-Paulin, qui était porté disparu depuis octobre 1971.

voit à transporter le cadavre à Montréal pour fin d'autopsie, et tenter ainsi d'identifier la victime.
Lorsqu'on a fait la découverte, la figure du cadavre était méconnaissable, et la décomposition du corps était très avancée.
Noyé à Saint-Paulin
Selon une hypothèse qui pourrait être confirmée très prochainement, la Sûreté du Québec croit que ce cadavre pourrait être celui de M. Gérard Lafrenière de Saint-Paulin, qui avait été porté disparu à l'automne de 1971. A ce moment-là, la Sûreté du Québec avait retrouvé son véhicule près des chutes à Mignan à Saint-Paulin, et l'hypothèse d'un suicide avait été avancée. L'homme était âgé de 36 ans, et était dépressif depuis un certain temps.
On connaît sûrement d'autres développements dans cette affaire au cours des prochains jours, surtout avec les résultats de l'autopsie qui se pratique à Montréal.

Coupable de 27 chefs d'accusation, il devra payer \$975 d'amendes

par Marcel AUBRY
DRUMMONDVILLE — Le juge Gilles LaHaye, de la cour des sessions de la paix, a condamné un homme de 30 ans à payer un montant d'amende de \$975 après que celui-ci se fut reconnu coupable de 27 chefs d'accusation pour avoir retiré illégalement des prestations d'assurance-chômage alors qu'il travaillait et retirait un salaire approprié.
En rendant sa sentence hier, le juge LaHaye s'est dit impressionné par le nombre de chefs d'accusations portées contre le même individu, soulignant que les agissements reprochés contre lui affectaient tous les citoyens.
Vendon Stanhope, qui habite South Durham dans le comté de Drummond, devra donc payer, pour expier sa peine, \$25 d'amende sur chacun des 15 premiers chefs d'accusation et \$50 d'amende sur chacun des 12 autres chefs d'accusation, ce qui totalise une somme de \$975. Il devra également acquiescer les frais. S'il ne parvenait pas à rembourser ces amendes dans le délai prévu, Stanhope devrait alors purger trois mois d'emprisonnement.
Il semble toutefois que le remboursement ne représenterait qu'un problème majeur pour le prévenu puisque celui-ci s'est déclaré en mesure d'acquiescer la dette dans un délai d'une semaine.

maine. Le juge LaHaye lui a tout de même accordé un mois pour le faire.
Les infractions reprochées au citoyen de South Durham se situent entre novembre 1969 et août 1971. Il s'était reconnu coupable au moment de sa comparution devant la cour des sessions de la paix, le 19 mars dernier.
Soulignons que Stanhope reçoit des prestations actuellement puisqu'il se trouve en chômage. On déduit cependant à la source une partie des revenus obtenus illégalement.

Bernard Charron tué de plusieurs coups de couteau

par André PROVENCHER
PIERREVILLE — La victime de ce qu'on croit être un règlement de compte, et dont le corps a été retrouvé, dimanche, dans le Rang Sainte-Anne, à Pierreville, a été identifiée comme étant Bernard Charron, 21 ans de Montréal.
L'autopsie pratiquée, hier, sur le corps de Charron a révélé qu'il était décédé des suites de plusieurs coups de couteaux logés dans la région cardiaque. Le travail du Dr Jean Houllé, pathologiste à l'Institut de médecine légale de Montréal, a aussi permis de savoir que la mort remontait à environ vingt-quatre heures.
Logé à une adresse indéterminée à Montréal, Charron était sans travail. La Sûreté du Québec, qui retient l'hypothèse d'un règlement de compte comme mobile du crime, ne lui connaît que de faibles antécédents judiciaires, telle la possession de drogue et de narcotiques.
Rappelons que le corps de Charron a été découvert par un enfant, alors que celui-ci recueillait des bouteilles vides le long du chemin. La victime aux longs cheveux et portant la barbe avait été déposée au fond d'un fossé, dans le Rang Sainte-Anne.
Bernard Charron était originaire de Granby, mais aux dires de la police il habitait Montréal depuis déjà quelque temps.
La Sûreté du Québec a confié l'enquête aux agents Jean-Louis Savard et Gilles Ayotte, appartenant à l'escouade des homicides du quartier général de la rue Parthenais, à Montréal. Ils seront assistés du caporal Michel Gingras, du détachement de Nicolet de la Sûreté du Québec.

Le comité de citoyens de Joliette en quête d'un budget

par Gaëtan NADEAU
JOLIETTE — Le comité de citoyens de la ville de Joliette a reçu, dans la journée de lundi, la visite de M. Carmel Séguin, secrétaire d'état. M. Séguin était de passage à Joliette afin de discuter de la demande de budget du comité. L'organisme des citoyens demandait, à l'arrivée de M. Séguin, \$6.315 pour assurer le fonctionnement du comité pour les 12 prochains mois.
Le problème n'était pas tellement au niveau du comité de citoyens qui en est à sa troisième demande de budget en autant d'années, mais bien sur la question d'un deuxième projet venant de la caisse d'économie des travailleurs et qui semblait avoir les mêmes objectifs que le comité de citoyens. Pour le secrétaire d'état, il est impossible de financer deux organismes qui agissent dans le même sens dans un territoire donné. Il fallait donc ou il y ait rencontre entre les dirigeants des deux projets afin de voir les solutions possibles. Au départ, M. Séguin a été bien clair quant à savoir qu'il allait avoir la priorité dans les subventions. Il fut établi que le comité de citoyens passerait en premier lieu. Le secrétaire d'état a souvent eu affaire avec le comité de citoyens de Joliette et ces derniers ont fait leurs preuves. Il restait donc à voir ce qui allait se passer avec la demande de subvention du groupe de la caisse d'économie des travailleurs.

jets capables de donner un coup de main aux citoyens aux prises avec le problème de la rénovation urbaine. Différents comités verraient le jour et apporteraient des solutions aux petits problèmes de constructions et de rénovations que les citoyens seraient incapables de régler seuls par manque d'information.
Pour ce qui est de la caisse d'économie, elle propose le même projet en gros mais avec une spécialisation dans le domaine de la construction. Ils auraient d'ailleurs l'intention de mettre sur pied une coopérative pour les matériaux de construction. Ce projet permettrait aux gens affectés par la rénovation d'obtenir les matériaux nécessaires à un prix moindre. Il est aussi question de prêts consentis par la caisse d'économie aux citoyens mais la question reste confuse. On parle de prêts à 1 pour cent d'intérêt, par mois, ce qui fait 12 pour cent par année, alors que la SCHL offre des prêts à taux préférentiels de l'ordre de 5 pour cent. Les autorités de la caisse d'économie n'ont pas encore expliqué où est le bénéfice pour les citoyens. M. Séguin a fait remarquer que si le projet avait pour but de faire profiter l'argent des actionnaires de la caisse d'économie sans se soucier des intérêts de la population, il ne marchait plus.
Pour résoudre le problème, M. Séguin a suggéré à Mme Janine Longval, du comité de citoyens, de s'entendre avec la caisse d'économie pour voir quel genre de collaboration il serait possible d'obtenir de la caisse. Il faudrait ensuite intégrer ces services dans le cadre

Vol dans un chalet

SAINT-EDOUARD (B.L.) — Les agents Doyon et Vaugois, de la Sûreté du Québec détachement de Louiseville, enquêtent actuellement sur un vol avec effraction qui a été commis en fin de semaine à Saint-Edouard. Le ou les individus se sont emparés, dans un chalet, de plusieurs objets d'une valeur totale d'environ \$1.000.
Ce vol a été commis au chalet propriété de M. Georges Berthier de Rosemont et situé au 3801, 3e rang du Portage à Saint-Edouard. Les voleurs ont pénétré à l'intérieur du sous-sol en brisant une fenêtre et leur sortie s'est effectuée par la porte. On s'est emparé de plus de 58 pièces comprenant nombreux outils, instruments de plomberie, extensions électriques, etc.
Le sergent Marcel Humeault, en charge de la Sûreté de Louiseville, nous a laissé savoir qu'on rapportait au printemps de chaque année, plusieurs vols commis dans les chalets surtout dans le nord du comté de Maskinongé.

Bientôt des milliers d'étudiants chercheront un emploi d'été. Les étudiants — c'est un fait connu — ont prouvé qu'ils étaient des travailleurs compétents. Ils offrent un vaste éventail de possibilités et d'aptitudes, et plusieurs d'entre eux reçoivent une formation spéciale qui peut vous être utile. En plus des 400 Centres de Main-d'œuvre du Canada, répartis à travers le pays, nous avons créé 200 autres centres tout spécialement pour les étudiants. N'hésitez pas, téléphonez-nous, indiquez-nous le genre d'emploi que vous offrez cet été et nous vous trouverons la personne compétente et travailleuse dont vous avez besoin.

Compétents!

Embauchez un étudiant cet été vous y gagnerez.

Centre de Main-d'œuvre du Canada
Canada Manpower Centre

Multi-Service et Information
Robert Andrieu, Ministre

Multi-Service et Information
Robert Andrieu, Ministre

Le comité de citoyens faisait une demande de \$6.315 afin de mettre sur pied différents pro-

entre/voisins

● VICTORIAVILLE — Un séminar s'adressant aux industriels de la région de Victoriaville est organisé par la Banque d'expansion industrielle en collaboration avec la Chambre de commerce locale. A ce séminar, la BEI démontrera les services qu'elle peut rendre à la moyenne et la petite entreprise. Pour de plus amples informations, on peut communiquer avec M. Normand Bégin à l'hôtel de ville de Victoriaville.

● DRUMMONDVILLE — Un drummondvillois de 26 ans, marié et père d'une petite fille, devra payer une amende globale de \$225 plus les frais, d'ici six mois, pour avoir perçu illégalement des prestations d'assurance-chômage. Il s'agit d'une première infraction pour le jeune père de famille. Ce dernier s'est reconnu coupable sur chacun des six chefs d'accusation déposés contre lui. Il a été condamné à \$25 plus les frais pour les trois premiers et à \$50 plus les frais pour les trois autres. Il est présentement sans emploi pour des raisons de santé.

● DRUMMONDVILLE — L'Association des pilotes de Drummondville invite tous ses membres à se rendre au chalet de l'Association, ce soir à 20 h 00, pour une autre assemblée qui promet d'être intéressante. Selon le président Michel Lapierre, pendant une couple d'heures, les membres pourront rêver qu'ils sont des as pilotes acrobates en s'y rendant.

● DRUMMONDVILLE — Deux jeunes hommes de South Durham ont été condamnés à \$75 d'amende plus les frais, hier matin, après s'être reconnus coupables d'avoir eu respectivement en leur possession 6 grammes et 9 grammes de marijuana. L'un d'entre eux demeure maintenant à Montréal, tandis que l'autre demeure à South Durham. A défaut de payer leur amende, les deux jeunes hommes devront purger un mois d'emprisonnement. Le juge LaHaye a également émis une ordonnance de probation d'un an contre eux. Ils ont obtenu un délai d'un mois pour payer leur amende.

● DRUMMONDVILLE — Le juge Lahaye, de la cour des sessions de la paix, a condamné, hier à \$600 d'amende la compagnie Piercon Ltée, autrefois de Notre-Dame-du-Bon-Conseil et maintenant de Saint-Cyrlle-de-Wendover, à qui on reprochait des irrégularités avec le système d'impôts fédéral. La compagnie avait déjà été condamnée auparavant à \$400 d'amende pour une infraction similaire. Dans un cas semblable, la peine minimum était de \$200 d'amende et la peine maximum, \$10,000.

Une nouvelle activité à l'intention des femmes

VICTORIAVILLE (R.L.) — Loisirs amitié est une nouvelle activité à l'intention des femmes qui se déroule le mardi après-midi, au centre des loisirs de Victoriaville. Actuellement, le groupe comprend une centaine de membres. Tout est gratuit.

Parmi les principales activités tenues jusqu'à présent, mentionnons: information sur la drogue avec le policier-éducateur Jeannot Beauchesne; information sur les maladies du coeur; exposé sur les laines à tricoter et tisser, exposition des travaux; visite et explication sur la bibliothèque municipale;

atelier de confection de cartes de souhaits; information sur les coopératives. Les responsables du mouvement sont Mme Marie Canin, coordinatrice, Mme Paul Germaine Baily, responsable des activités programmées, Mme Rachèle Poirier, responsable de pause-café, Mme Jacques Bourassa, responsable du transport, Mme Isabelle Moore, responsable de l'entraide, Mme Rodolphe Crête, responsable de la visite d'amitié, Mme Sylvianne Nolet, responsable du secrétariat et Mme Liliane Hupé, responsable de la publicité.

13 DES ELEVEURS NICOLET-YAMASKA



M. Louis Bouvet, au centre, reçoit le trophée Clément-Vincent des mains de M. Michel Lemire, quelques instants après avoir été choisi l'éleveur émérite pour l'année 1972. On reconnaît également le président du club Holstein Nicolet-Yamaska, M. Roger Rousseau. (Photo Pierre Wibaut)

M. Louis Bouvet est choisi éleveur émérite

Gala du club Holstein Nicolet-Yamaska

par André PROVENCHER

SAINT-WENCESLAS — Un agriculteur de Saint-Grégoire, M. Louis Bouvet, a obtenu le titre de l'éleveur émérite décerné annuellement par le club Holstein Nicolet-Yamaska. Cette nomination lui a valu de recevoir le trophée Clément-Vincent, vendredi, au cours du gala annuel du club et aux expositions, ainsi que par l'importance, le rendement et l'efficacité du cheptel. Le concours de l'éleveur émérite est coordonné par l'agronome Robert Elie, et par le technicien agricole Laureat Lepage.

La désignation de M. Bouvet au titre de l'éleveur émérite s'est avérée une oeuvre difficile, puisqu'il n'a distancé M. Germain Lefebvre, de Baieville, que par quelques points, sur une base de mille. Le premier a

obtenu 848 points, en regard de 843,5 pour M. Lefebvre. Ils ont été suivis dans l'ordre par M. Bernard Demers, de Sainte-Cécile, Clovis Proulx, de Baieville, et Guy Lefebvre, également de Baieville.

Les attestations de B.C.A., moyens, qui servent de critères à l'évaluation de la production laitière d'une vache ou d'un troupeau, ont d'autre part permis de constater que les éleveurs de la région ont atteint un niveau d'efficacité impressionnant, comparativement aux autres régions du Québec. Aux dires de M. Raymond Corribeau, propagandiste de l'Association provinciale des éleveurs Holstein, la région de Nicolet-Yamaska a nettement démontré qu'elle fournissait les producteurs laitiers les plus efficaces. Aussi, lorsqu'on met en relation les notes de B.C.A. moyens de 1971 et 1972, on remarque aisément que la qualité des troupeaux se maintient en progression constante.

Le concours du meilleur BCA

moyen, pour l'ensemble du troupeau, a été remporté par M. Séverin Gaillardetz, de Saint-Grégoire, avec une note de 151,5. Il a mérité le trophée offert par la Coopérative agricole du Lac Saint-Pierre. M. Raymond-A. Proulx s'est classé au second rang, avec un troupeau fournissant un BCA moyen de 151. Michel Lemire, de Saint-Zéphirin (147), Louis Bouvet, de Saint-Grégoire (142,5), et Ferme de l'Île, de Nicolet (138,5), ont suivi dans l'ordre.

Le meilleur BCA dans la classe des vaches de deux ans a été enregistré par Gaillarde Rockman Roberts, propriété de M. Séverin Gaillardetz, de Saint-Grégoire. Une performance éclatante de 182,5 a valu au propriétaire de recevoir le trophée Albert-Lefebvre. Green Poplar Molly Rockman (180,5) du troupeau de M. Marcel Proulx Dupont Caillette Rockman (168,5), appartenant à M. Raymond-A. Proulx, Pitbois Finette, (168,5) de la ferme de M. Fernand Ducharme et Proularde Pimpante

Fond Hope (167), appartenant à M. Clovis Proulx, ont terminé aux échelons suivants. Dans la classe des trois ans, une marque tout à fait remarquable de 216 a été obtenue par Green Poplar Maud Monarch, appartenant à l'éleveur émérite 1971, M. Michel Lemire, de Saint-Zéphirin. On lui a remis le trophée Robert-Elie. Les autres meilleurs BCA moyens ont été réussis par Gaillarde Duchesse (170,5), de la ferme de M. Séverin Gaillardetz; Maurilly Julienne (166), appartenant à M. Maurice Vouilgny, Proularde Movelte Fond Hope (165,5), du troupeau de M. Clovis Proulx; et Pays Brûlé Pâquet Dora (163), appartenant à M. Germain Lefebvre.

Une autre membre du troupeau de M. Michel Lemire a fourni un BCA moyen impressionnant dans la classe des quatre ans. Il s'agit de Bouvett Master Mignonne, dont la marque a été de 180. En vertu des règlements du concours, le trophée Ovila-Duval a cepen-

Robert Bourassa sera de passage à Victoriaville

VICTORIAVILLE (R.L.) — Le ministre des Richesses naturelles et député du comté d'Arthabaska, M. J.-Gilles Massé, a le plaisir d'annoncer à la population des Bois-Francis que le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, sera de passage à Victoriaville samedi le 28 avril. Cette rencontre aura lieu à l'école Le Manège.

M. Bourassa a bien voulu accepter l'invitation du député d'Arthabaska à l'Assemblée nationale et cette visite coïncide avec le troisième anniversaire de l'accession au pouvoir du gouvernement libéral. Cette rencontre du 28 avril s'inscrit dans le cadre d'une tournée provinciale de M. Bourassa qui désire prendre contact avec la population du Québec. Toute la population des Bois-Francis est invitée à venir rencontrer le premier ministre du Québec.

Anniversaire souligné — Par ailleurs, l'Association libérale du comté d'Arthabaska a l'intention de souligner de façon spéciale le troisième anniversaire de l'élection de son député à

l'Assemblée nationale, M. J.-Gilles Massé. Le président provisoire de l'Association, M. J.-Marcel Bergeron, a en effet annoncé au cours d'un déjeuner libéral au motel Boifran d'Arthabaska, dimanche matin, que cette soirée anniversaire aurait lieu samedi le 28 avril à l'école Le Manège.

Cette soirée permettra aux citoyens du comté de venir rencontrer leur député ministre des Richesses naturelles ainsi que le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa. Ce dernier a accepté de se rendre dans le comté d'Arthabaska afin de souligner l'excellent travail de son ministre et également prendre contact avec la population des Bois-Francis.

Le programme de la soirée du 28 avril comprend le souper à 18 h 30, à 20 h 30 animation avec M. Gilles Desrosiers, comme maître de cérémonie, 20 h 45, présentation d'un audio-visuel et allocation du ministre J.-Gilles Massé, 21 h 30, animation, tirage de prix de présence, danse avec orchestre, 22 heures, arrivée du premier ministre Bour-

assa, rencontre avec les électeurs et allocation de M. Bourassa. La veillée se terminera par une danse.

Semaine de l'environnement

DRUMMONDVILLE (M.A.) — La Fédération des jeunes chambres organise à nouveau une semaine de l'environnement et pour la deuxième année consécutive, la caravane Dow parcourra les principales villes de la province dans le but de sensibiliser les citoyens québécois à la lutte que chacun doit mener contre la pollution.

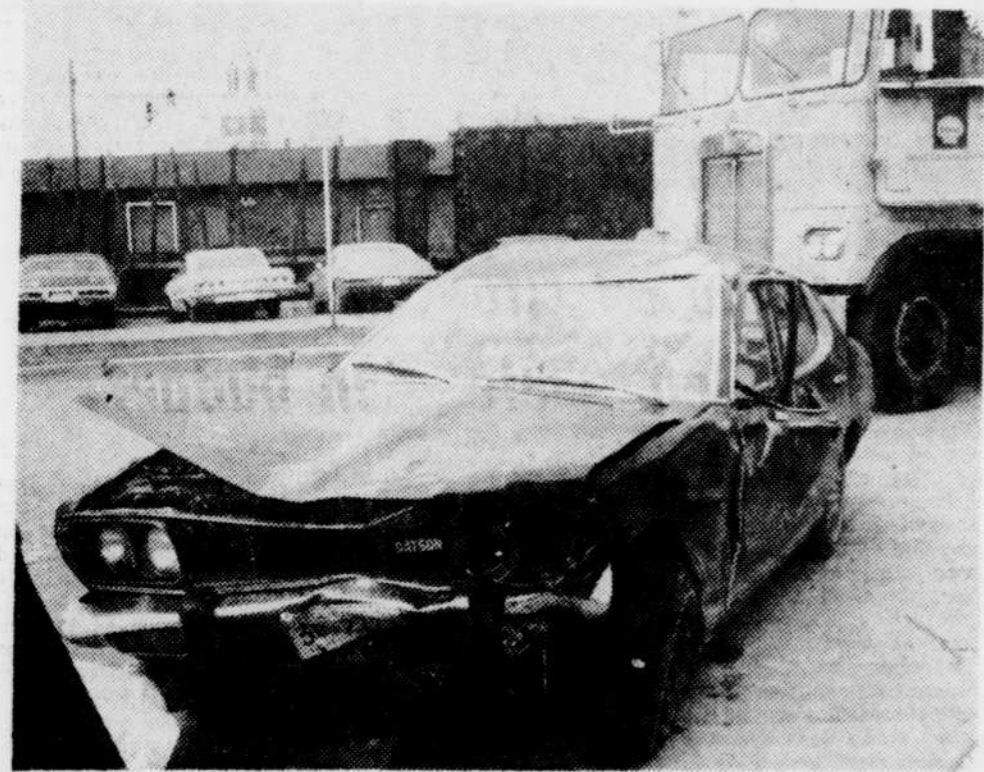
La caravane visitera 25 villes cette année, comparativement à 12 l'an dernier. Elle partira de Québec le 29 avril et trouvera son point d'arrivée à la piste de Blue Bonnets, le soir du 4 mai. Parmi les villes visitées, mentionnons celles de La Tuque, Trois-Rivières, Shawinigan et Drummondville.

Le président national de la Fédération des jeunes chambres, M. Robert Moreau, a indiqué que les quelque 6.000 membres de la Fédération s'engageront, au cours de cette semaine, dans une action concrète visant à accentuer la lutte contre la pollution.

Dans un autre ordre d'idée, M. Moreau a révélé que la Fédération des jeunes chambres organisait actuellement des cours de conduite préventive qui sont donnés sur une base bénévole et qu'une rencontre devait avoir lieu prochainement avec le ministre Bernard Pinar dans le but d'obtenir une plus grande participation du ministère des Transports à ces cours.

Le président de la Fédération des jeunes chambres a aussi révélé que 45 amendements avaient été apportés à la constitution de la Fédération dans le but d'inciter les membres à travailler de plus en plus à l'amélioration de notre communauté. Ces amendements ont été apportés au conseil national de la Fédération qui s'est réuni pendant deux jours au motel Le Dauphin de Drummondville, en fin de semaine; ils seront proposés à l'assemblée générale des membres pour adoption lors du congrès général qui aura lieu à Sherbrooke les 1, 2 et 3 juin.

M. Victor Goldbloom sera le conférencier au terme de ce 37e congrès national qui aura pour thème "L'homme et son environnement".



M. Paul-Emile Vigneault, de l'avenue des Cèdres à Victoriaville, a subi des blessures et a été transporté à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska à la suite d'un accident survenu sur la route 34 (plage Hamel) à 23 h 30, dimanche soir. Vigneault conduisait cette Datsun 1973 qui est une perte complète. Deux autres automobiles ont été impliquées dans le même accident. (Photo LeRo)

Quatre personnes blessées dans deux accidents

VICTORIAVILLE (R.L.) — Deux accidents survenus à deux endroits différents mais presque au même moment, dans la région de Victoriaville, ont fait quatre blessés assez gravement, dimanche en fin de soirée. Un des accidents est survenu sur la route 34, à la sortie de Victoriaville, face à la plage Hamel. Cette collision a impliqué trois automobiles. Une d'elles, une Datsun 1973, a été complètement démolie et son conducteur, Paul-Emile Vigneault, de l'avenue des Cèdres à Victoriaville, a été conduit à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska par les ambulanciers de la maison Desrosiers de Victoriaville. Les autres véhicules impliqués, une Buick 1969 et une Chevrolet 1966 étaient respectivement conduits par Daniel Gosselin, de la rue Napoléon à Plessisville et par Edgard Martel, de la R.R. no 1 à Warwick. Cet accident s'est produit à 23 h 30 et l'agent Cormier a fait les constatations usuelles.

Capotage

Le deuxième accident a eu lieu sur la route 5, à l'intersection de la vieille et de la nouvelle, entre Arthabaska et War-

wick. La Buick 1966 que conduisait Martial Ouellet, 20 ans, du rang 6 à Tingwick, a capoté. Le conducteur a été transporté à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska par deux ambulanciers de la maison Jules Desrosiers et Fils de Warwick.

Il est blessé assez gravement ainsi que deux passagers de la Buick soit Daniel Ouellet, 22 ans, de Tingwick et Marie-Claire Lavertu, du boulevard Bois-Francis sud à Arthabaska.

Les agents Lortie et Lavalée, de la Sûreté du Québec, se sont rendus sur les lieux.

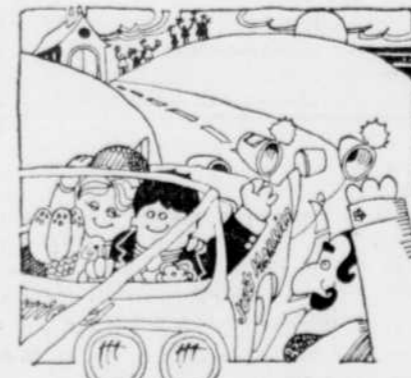
Troisième d'une série d'articles sur l'épargne en assurances.

Chez Wawanesa, l'argent que nous économisons aux jeunes mariés c'est tout un cadeau de mariage.

Si vous êtes jeune, célibataire, et que vous conduisez, vous payez probablement très cher pour votre assurance-auto.

Si vous vous mariez et êtes âgé de moins de 30 ans, Wawanesa peut vous économiser beaucoup d'argent sur votre assurance-auto.

Ce n'est pas que nous sommes de grands sentimentaux; c'est simplement que l'expérience nous a prouvé que les jeunes mariés sont plus prudents.



Si vous êtes jeune marié vous avez sans doute besoin de tout l'argent que vous pouvez économiser. Appelez-nous. Cela pourrait être la deuxième bonne idée que vous avez eue cette année.



Wawanesa
378-4823

3131 Boul. des Forges, Trois-Rivières.

Drummondville: 316A, rue Hériot, 472-6165. Shawinigan: ligne directe: 539-3430.

La température continuera de refroidir jusqu'en 1980

OTTAWA (PC)—Jusqu'en 1980, on peut s'attendre à un refroidissement continu de la température, a déclaré M. Morley Thomas, chef de la météo au ministère de l'Environnement.

Mais il s'est hâté d'ajouter qu'il y aura ensuite une période de réchauffement.

Au congrès national sur le contrôle des neiges et des glaces, lundi, M. Thomas a expliqué que les experts basent ces prédictions sur l'analyse des cycles dans les glaciers du Groenland.

Les 400 délégués viennent de toutes les provinces, ainsi que du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Le congrès a été organisé par l'Association canadienne des routes et du transport.

D'après M. Thomas, toute certitude est exclue de telles prédictions sur les hivers des prochaines années, en se basant sur les températures du passé, mais on espère y apporter plus de précisions par l'étude des courants aériens.

Grandes variations

Malgré une certaine tendance qui apparaît par l'observation des températures hivernales des dernières décennies, a ajouté M. Thomas, il faut admettre que d'un hiver à l'autre les variations peuvent être considérables. Ainsi, à Fredericton la moyenne annuelle des chutes de neige est de 94 pouces mais il est rare qu'il y en ait autant, bien que l'on puisse prévoir un maximum de 140 pouces.

M. Thomas a fait remarquer que la température actuelle est la plus basse que l'on connaisse depuis 60 ans. On ne s'en aperçoit guère dans le centre des villes où la neige se traduit souvent par de la pluie, à cause du chauffage et de la concentration d'oxyde de carbone dans l'air.

La grève continue à Drummondville Les mécaniciens des Cantons de l'est rentrent au travail

THETFORD-MINES (PC) — Quelque 800 mécaniciens à l'emploi d'une cinquantaine de concessionnaires d'automobiles des régions de Thetford-Mines, Sherbrooke, Wolfe et Granby, dans les Cantons de l'Est, sont retournés au travail lundi, après une grève de sept semaines et deux jours.

Ces employés, membres de cinq syndicats affiliés à la CSN, ont accepté par un vote de 76,7 p.c., en fin de semaine, les dernières offres de leurs employeurs représentés par l'Association des marchands d'automobiles des Cantons de l'Est.

Le nouveau contrat de travail, d'une durée de trois ans, remplace celui qui était échu depuis le 31 octobre 1972. En vertu de cette entente, les syndicats obtiennent des hausses de salaires variant de \$1,48 à \$1,62 l'heure.

Semaine de travail En ce qui concerne la semaine de travail, les mécaniciens ont accepté des offres sensiblement

identiques à celles qu'ils avaient rejetées avant de débrayer, le 22 février dernier. La partie patronale avait alors offert de réduire immédiatement la semaine de travail de 45 heures à 42 heures et demie, et à 40 heures à partir de juin 1973, et d'échelonner les heures quotidiennes entre 7 heures et 17 h. 30 dès la signature, et entre 7 heures et 18 heures à partir du deuxième semestre de 1973.

Les syndicats ont accepté cette proposition avec les amendements suivants: les heures de travail seront de 8 heures à 17 heures 30 dès maintenant et de 8 heures à 17 heures à compter de juin 1973. Cette entente ne touche pas cependant le cas des 125 mécaniciens d'une dizaine de garages de la région de Drummondville qui sont en grève depuis lundi dernier.

Le conflit porte également sur la durée de la semaine de travail.

La femme sur un même pied que l'homme à Ottawa

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a indiqué, lundi aux Communes, que son gouvernement considérait toujours les candidatures venant de femmes qualifiées quand il s'agissait de procéder à de nouvelles nominations à des postes supérieurs de la Fonction publique.

Le chef de l'opposition, M. Robert Stanfield, avait demandé au chef du gouvernement s'il envisageait des mesures spéciales pour éliminer toute distinction ou discrimination dans la nomination de femmes à des postes supérieurs.

M. Stanfield a également voulu savoir si le gouvernement avait fixé un objectif précis dans ce domaine.

Le premier ministre a répliqué qu'il appartiendrait plutôt au président du Conseil du Trésor, M. Charles Drury, responsable de la Commission de la Fonction publique, de répondre à cette question.

M. Drury était alors absent de la Chambre.

Le rapport de la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme a été présenté au gouvernement en septembre 1970.

M. Stanfield a souligné que le gouvernement n'avait pas encore adopté des mesures concrètes depuis lors pour assurer l'égalité de rémunération à la femme pour un travail égal à celui de l'homme.

Recommandations insuffisantes

Le premier ministre Trudeau a indiqué qu'il avait donné ordre à tous les sous-ministres des différents ministères de ne jamais rejeter les candidatures des femmes à des postes élevés.

M. Trudeau a admis, toutefois, que les recommandations ne sont pas suffisantes et que souvent la réalité est loin de l'option choisie.

Le chef du gouvernement a donné comme exemple les critères régissant l'application de la Loi sur les langues officielles.

Aucun accident mortel en 1972 sur l'autoroute de la Rive nord

MONTREAL — Aucun accident mortel n'est survenu sur l'autoroute de la Rive nord, en 1972.

Avec la diminution des accidents du même genre sur l'autoroute des Laurentides, au cours de la même année l'Office des autoroutes du Québec a abaissé son propre record et même celui des Etats-Unis, avec un indice de mortalité de 1,67 mort par 100 millions de véhicules-milles. Cet indice se situe à 2,2, AUX Etats-Unis, à 1,78 sur l'autoroute des Laurentides et à 2,49 sur celle des Cantons de l'Est.

Le règlement 20

Dans l'ensemble, le vice-président directeur général de l'Office, M. Paul-E. Prévost, attribue ce succès aux efforts concertés entrepris au cours de la dernière année concernant la sécurité routière et l'application plus rigoureuse du règlement 20, qui régit les lois de circulation sur les trois autoroutes à péage.

Le nombre de milles parcourus par les automobiles sur l'autoroute de la Rive nord, en 1972, s'élève à 180.068.000 comparativement

à 1.136.716.000 sur l'ensemble des autoroutes à péage.

Le nombre total d'accidents y a été de 251, dont 52 qui ont fait 82 blessés.

Les causes du plus grand nombre d'accidents sont, au premier rang, la perte de la maîtrise du volant à haute vitesse (102, avec accroissement en juin et décembre), et, au second rang, le véhicule qui en heurte un autre qui le précède (35, avec accroissement en janvier, mai et juin).

L'incendie d'un bloc appartements

Le feu a débuté à deux endroits différents

MONTREAL (PC) — Un témoin a déclaré lundi, à l'enquête du coroner sur les circonstances de l'incendie qui a ravagé un bloc à appartements le 8 avril dernier et causé la mort de huit personnes, que le feu avait débuté à deux endroits différents.

L'agent de police Georges Fluet, âgé de 28 ans, a déclaré que lorsqu'il est arrivé sur les lieux, les flammes ravageaient l'intérieur d'un corridor qui allait vers la sortie arrière et que d'autre part un paquet de viandages brûlait dans la ruelle à côté du bâtiment.

Il a déclaré qu'il était arrivé sur les lieux un peu après la première alarme à 3h40 du matin, qu'il avait couru vers l'arrière du bâtiment et qu'il avait vu que les deux foyers étaient complètement distincts.

De son côté, M. Gérard Taillefer, chef pompier de district, a déclaré qu'il était arrivé trois minutes après avoir reçu un coup de téléphone anonyme. "Il semblait que le feu avait commencé dans le sous-sol", a-t-il témoigné à l'enquête.

Le chef pompier a aussi déclaré que les vents soufflaient vers le sud de sorte que ce n'est pas le feu de vidanges qui s'est propagé au bâtiment.

M. Roméo Brunet, âgé de 49 ans, le concierge de l'immeuble, a déclaré que la porte-arrière était utilisée pour sortir les viandages. La porte était habituellement fermée quoique quelques fois il la trouvait ouverte.

M. Brunet avait été réveillé ce matin-là par des appels au feu dans le corridor près de son appartement au sous-sol.

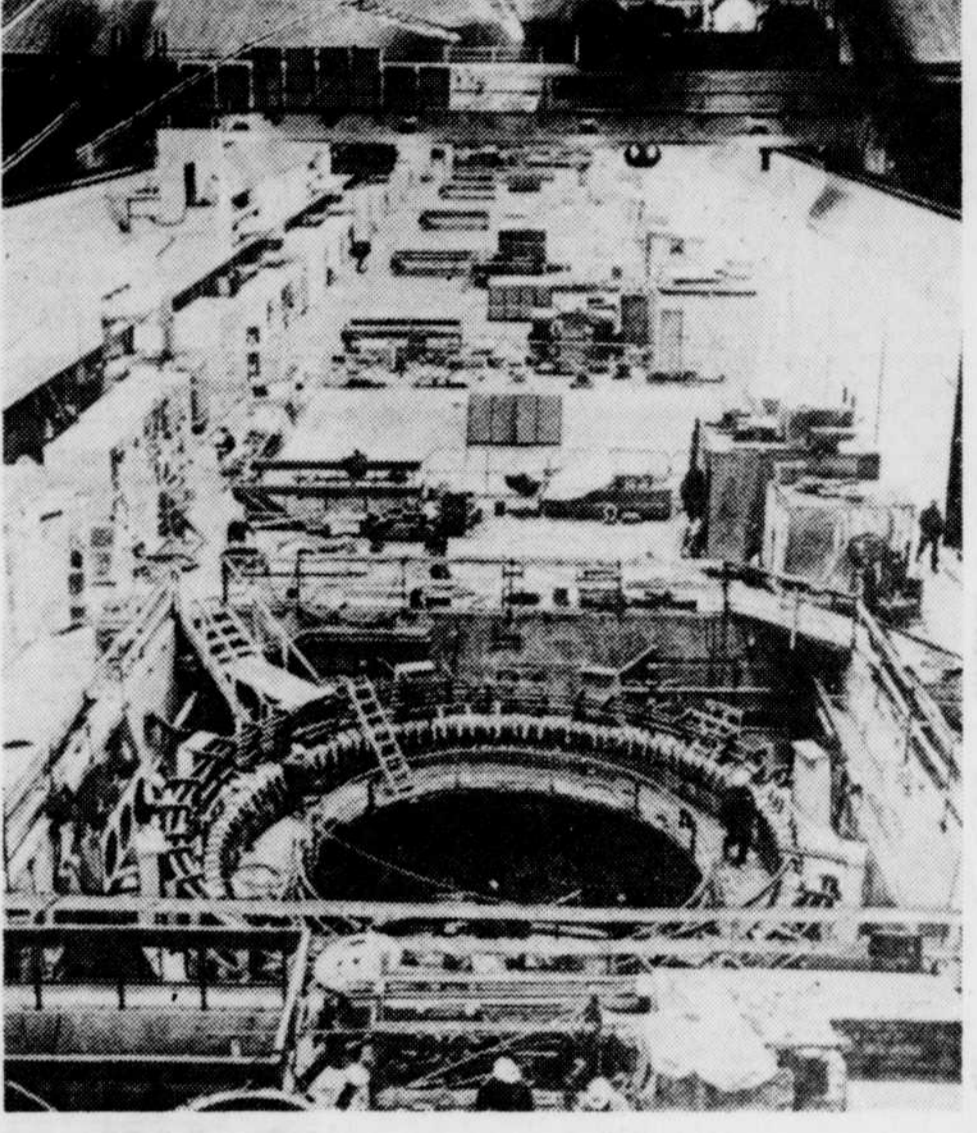
Les négociations reprennent au journal Montréal Star

MONTREAL (PC)—Les négociations entre le quotidien montréalais The Star et les représentants de 350 de ses employés ont repris lundi, à la suite du rejet, dimanche, par les syndicats, de la dernière offre patronale.

Des résultats détaillés du vote n'ont été divulgués mais un syndicat a déclaré que la proportion des votes dirigés contre l'offre patronale était d'environ 20 contre un.

Le journal de Montréal cherche à obtenir un contrat pour les journalistes, les préposés à l'entretien et les chauffeurs de camions. Les contrats des deux derniers groupes ont expiré en octobre dernier.

Les journalistes, qui sont devenus membres du syndicat en mai dernier, négocient donc actuellement leur premier contrat. On estime que les salaires et les payes rétroactives constitueront les principaux points en litige.



Les travaux avancent à Churchill

Un cinquième groupe générateur vient d'être mis en service à la centrale souterraine de Churchill Falls, au Labrador. Les ouvriers poursuivent actuellement les travaux électriques et mécaniques nécessaires au fonctionnement du sixième groupe générateur. La majeure partie d'énergie hydro-électrique de Churchill Falls est produite pour l'Hydro-Québec. Dans la centrale, on procède actuellement à la mise en place des groupes 6 et 7 et au bétonnage des puits des autres groupes. (Téléphoto PC)

ENQUÊTE sur le crime organisé

Gary Ball en prison jusqu'au 1er mai

MONTREAL (PC)—Un preneur aux livres, témoin à l'enquête sur le crime organisé, a été envoyé hier en prison jusqu'au 1er mai, alors que la commission sera prête à l'interroger.

M. Gary Ball, 43 ans, qui selon d'autres témoins serait l'un des plus importants "bookie" de Montréal, a déjà comparu devant la commission mais il était recherché par la police depuis qu'il ne s'était pas présenté devant elle le 4 avril dernier.

Il a été arrêté samedi, peu avant 18 heures, par deux membres de l'Unité spéciale de l'enquête sur le crime organisé à Dorval, à sa descente de l'AVION D'Air Canada venant de Toronto.

Le président de la commission, le juge Rhéal Brunet, a trouvé ses explications insuffisantes et a ordonné qu'il soit détenu jusqu'à ce que la commission soit prête à l'interroger.

Comme explications, Gary Ball a relaté que depuis le mois de décembre dernier, il avait été arrêté plusieurs fois par la police et qu'il commençait à croire que la commission avait choisi de faire porter l'enquête sur lui. Il a fait état de la santé de sa femme et des tensions qui pesaient sur lui au moment où il a décidé de prendre des vacances à Winnipeg et à Toronto. Il a nié s'être caché et a affirmé qu'à chaque endroit il s'était servi de son nom. Il revenait à Montréal avec l'intention d'entrer en communication avec la commission afin de s'entendre sur une date pour qu'il vienne témoigner.

L'avocat de la commission, Me Louis Carrier, s'étant opposé à la libération du témoin sous caution, cette question a donné lieu à une vive controverse entre lui et le procureur du témoin, Me Michel Proulx.

En expliquant les raisons qui le poussaient à s'opposer à un cautionnement pour Ball, Me Carrier a laissé entendre que Me Proulx savait que son client ne se présenterait pas le 4 avril devant la commission.

Un syndicat du crime voulait faire disparaître Aboud après une fraude de plusieurs millions de dollars

Par BERNARD RACINE

MONTREAL (PC) — Un syndicat du crime voulait faire disparaître Aboud après une affaire de fraude de plusieurs millions de dollars dans laquelle il avait tenu le principal rôle, a révélé lui-même Théodore Aboud, hier à l'enquête sur le crime organisé.

L'homme de 53 ans qui témoignait devant la commission pour la cinquième journée, a révélé que les usuriers de Montréal chargeaient \$600 par mois simplement pour avancer le cautionnement d'une personne arrêtée. Il s'agit-là d'un taux fixe, quel que soit le montant du cautionnement demandé, a-t-il dit.

Il affirme être bien au courant des opérations des "shylocks" puisqu'il a lui-même été associé de deux usuriers importants de Montréal.

C'est même par là que ses déboires ont commencé après que ses associés se furent aperçus qu'Aboud avait mis la main sur \$12.000 pour satisfaire sa passion du jeu.

Il avait d'abord été battu dans une auto par trois hommes qui l'avaient ensuite amené chez lui pour que sa femme et ses enfants le voient. A son arrivée chez lui, Aboud a constaté la présence dans sa maison de deux hommes armés qui avaient enfermé toute la famille dans une chambre.

Menaces

Sa femme et sa fille de 17 ans avaient alors été amenées devant lui dans le salon et les hommes lui avaient alors annoncé qu'il méritait que toutes deux soient violées devant lui. Ce qu'ils n'ont cependant pas fait.

On lui avait alors fait connaître comment il pourrait sortir de cette situation: il lui faudrait rembourser \$50.000 et oublier sa

part de \$35.000 qui lui revenait dans l'entreprise conjointe de prêts usuriers. On lui donnait trois jours pour trouver cette somme. Durant ce temps, les deux hommes armés demeuraient chez lui et aucun membre de sa famille ne pourrait sortir.

S'il s'avisait de demander l'aide de la police, il pourrait arriver des accidents. On lui avait alors demandé s'il aimerait que son garçonnet de quatre ans se fasse écraser par une auto.

Aboud aidé de deux autres hommes avait alors volé un camion-remorque contenant des marchandises de bonne valeur, destinées à Eaton et à Holt Renfrew. Les factures étant encore attachées aux marchandises, Aboud a affirmé que le chargement avait une valeur totale dépassant \$250.000.

Durant un an ensuite, il recevait tout juste ce qu'il fallait pour vivre et ses compagnons gardaient tout le profit dérivant des vols qu'il commettait.

Un des hommes qui le tenait lui a annoncé un jour qu'il avait enroulé sur lui un ruban qui lui permettrait de rembourser l'argent qu'il devait. Il avait amené Aboud dans une boutique de nettoyeur, d'où il était sorti pour converser avec deux hommes dans une auto.

Par la fenêtre, Aboud voyait que dans l'auto se trouvait Frank Cotroni et un autre homme qu'il devait connaître par la suite sous le nom de Conrad Bouchard. La conversation des trois hommes avait duré une demi-heure après que Brady était revenu près de lui et lui avait annoncé qu'il recevrait un appel téléphonique.

"Ne fais pas d'erreur et ne fais fâcher personne ou tu es mort, lui avait-il dit. Si tu fais cela, tous tes problèmes seront

réglés et toi et ta famille serez envoyés dans un autre pays." Par la suite, Bouchard lui avait appris de quoi il s'agissait: une fraude gigantesque prévue entre \$3 et \$4 millions. Bouchard lui avait dit que le syndicat lui accordait un salaire de \$200 par semaine durant tout le temps qu'il faudrait pour préparer le coup.

Entre-temps, il devait rester chez lui et ne plus participer à aucun vol afin de ne pas attirer l'attention de la police.

Il lui fallait faire la connaissance de cinq courtiers en valeurs et établir solidement sa réputation auprès d'eux. Aboud y avait réussi en se faisant passer pour le représentant d'une riche famille qui voulait investir tout en restant dans l'ombre.

Obligations

Comme la fraude allait porter sur des obligations du Gouvernement du Canada, pour se faire un nom il en avait acheté plusieurs fois et les avait payées avec des chèques acceptés. Le grand coup devait être donné le 15 juillet 1970 et il avait commandé des obligations qui devaient lui être livrées ce jour-là à des heures différentes à chaque endroit.

Au début de juillet, on lui avait dit de se prendre une valise d'effets personnels parce qu'il ne reviendrait pas chez lui. Aussitôt le coup fait, il devait passer à l'étranger et sa famille devait aller le rejoindre. Pour le moment, il habitait le Château Champlain.

Mais durant tous ces préparatifs, deux usuriers à qui il devait encore \$1.900 et \$900, harcelaient sa femme et la menaçaient. Il s'en ouvrit un jour à Bouchard qui lui dit qu'il fallait régler cela immédiatement. Aboud avait été installé au Château Champlain parce qu'il pouvait faire des appels de sa

chambre sans passer par une téléphoniste. Bouchard prit donc le téléphone et après avoir signalé, dit simplement: "C'est moi." Il avait ensuite expliqué le problème d'Aboud et avait dit à un moment:

"Faut que ça soit arrangé Frank, autrement il y a du danger." Après l'appel téléphonique, Bouchard lui avait dit que tout serait arrangé et qu'il devrait appeler les "shylocks" durant la journée afin de s'en assurer.

Miel

"Ces hommes qui la veille me menaçaient étaient devenus tout miel," a constaté Aboud en les appelant durant la soirée. Les deux hommes lui avaient dit de ne pas s'inquiéter, qu'il ne leur devait rien et lui avaient souhaité bonne chance.

Quelques jours avant le 15 juillet, un homme armé était venu le surveiller à l'hôtel et sa famille était allée habiter un motel. Bouchard à ce moment lui avait expliqué qu'un avocat s'occupait de trouver un pays d'où il ne pourrait être extradé.

Aboud lui avait demandé de quel avocat il s'agissait et Bouchard lui avait alors nommé M. Raymond Daoust.

"Il a consulté quelqu'un à Ottawa afin de savoir les pays d'où on ne pourra l'extrader," avait dit Bouchard en faisant un appel téléphonique qui avait commencé par "Raymond, c'est Conrad. Ted est ici, il est inquiet, as-tu des nouvelles pour lui?"

Aboud, soupçonneux, avait demandé à parler lui-même à la personne. Daoust l'avait défendu lors d'une certaine cause, et Aboud a dit être 90 pour cent certain qu'il avait alors parlé à Me Daoust.

L'avocat lui avait révélé qu'il avait le choix entre deux villes: Alger et Rio de Janeiro. "Je re-

commanderais Rio, tu seras en sécurité là. Le gouvernement ne pourra l'extrader pour fraude là."

Cette partie du témoignage d'Aboud avait d'abord été faite in camera, à la demande du procureur de la commission Me Robert Cooper. Par la suite, le juge Brunet a décidé que le témoin répéterait son témoignage devant les journalistes.

Il avait avec lui les chèques acceptés et il a affirmé que ces chèques portaient déjà les estampilles des chèques acceptés au moment où il avait apposé sa signature dessus. Avant d'entrer chez un courtier, il téléphonait à Bouchard et attendait quelques minutes avant d'entrer. Il a affirmé que ce délai était nécessaire pour permettre à Bouchard de se mettre en contact avec une banque. Chaque fois, le courtier demandait à Aboud d'attendre quelques minutes tandis qu'il vérifiait avec la banque pour s'assurer de la véracité du chèque.

Il remettait ensuite les obligations à Aboud qui allait ailleurs. Aboud affirme que vers la fin de la tournée, les banques étaient fermées et que, cependant, les courtiers appelaient et recevaient la confirmation que les chèques étaient bons.

On l'avait ensuite mis sur un avion à destination de New York, d'où il devait aller à Rio et d'où il devait ensuite appeler sa femme pour lui dire à quelle adresse aller le rejoindre.

Mais au lieu de se rendre à Rio, Aboud s'était rendu à Miami.

Il avait appelé sa femme et Bouchard. Ce dernier était fort en courroux de voir qu'Aboud n'était pas à Rio et lui avait promis que 24 heures après son arrivée dans cette ville, la toute sa famille allait le rejoindre.

Mais au lieu de se rendre à Rio, Aboud s'était rendu à Miami.

Il avait appelé sa femme et Bouchard. Ce dernier était fort en courroux de voir qu'Aboud n'était pas à Rio et lui avait promis que 24 heures après son arrivée dans cette ville, la toute sa famille allait le rejoindre.

Mais au lieu de se rendre à Rio, Aboud s'était rendu à Miami.

Il avait appelé sa femme et Bouchard. Ce dernier était fort en courroux de voir qu'Aboud n'était pas à Rio et lui avait promis que 24 heures après son arrivée dans cette ville, la toute sa famille allait le rejoindre.

Mais au lieu de se rendre à Rio, Aboud s'était rendu à Miami.

Il avait appelé sa femme et Bouchard. Ce dernier était fort en courroux de voir qu'Aboud n'était pas à Rio et lui avait promis que 24 heures après son arrivée dans cette ville, la toute sa famille allait le rejoindre.

Mais au lieu de se rendre à Rio, Aboud s'était rendu à Miami.

Devant un faible nombre de joueurs pour l'édition '73

Les Cavaliers de St-Tite menacent de se retirer de la ligue Senior

par Royal ST-ARNAUD
 SAINT-TITE — Le 21 avril a compté de 1 h 30 à la polyvalente Paul-Le-Jeune de Saint-Tite, l'avenir de l'équipe des Cavaliers de Saint-Tite de la ligue

senior de baseball inter-cités pourrait bien se décider. En effet, la direction de cette équipe a lancé une invitation urgente à tous les intéressés de la ville de Saint-Tite et des environs qui désirent évoluer dans le circuit Senior cet été d'assister à cette importante assemblée.

temps mais qu'il semble avoir l'on ne puisse rien faire. "Il est à espérer que nos sportifs réfléchissent à la situation, de dire la direction, et qu'ils ne prennent pas leur retraite vers le salon et la télévision. Les responsables de l'équipe veulent bien poursuivre leur travail bénévole mais ils ne peuvent tout de même pas jouer en plus", conclut-elle.

McAnally au rancart

MONTREAL (PC)—Le lanceur droitier Ernie McAnally est en proie à une mauvaise allergie due à un médicament qu'il doit prendre à cause d'une maladie cutanée et les Expos de Montréal ont fait savoir hier qu'il devra demeurer au rancart pour une semaine possible.

Suite à la situation actuelle, McAnally manquera au moins un départ, probablement deux. Il prend un médicament depuis quatre ou cinq ans et n'avait jamais eu de réactions jusqu'ici. McAnally, qui a commencé deux matches depuis le début de la présente saison et présente une fiche de 1-0, devait effectuer sa prochaine sortie mercredi après-midi contre Steve Carlton et les Phillies de Philadelphie.

Le gérant Gene Mauch a alors désigné Steve Renko pour commencer cette rencontre à la place de McAnally.

Les meneurs

Ligue américaine	ab	cs	moy
Fisk, Bos	22	12	545
P. Kelly, Chi	18	9	500
Griffin, Bos	22	10	455
Valentine, Cal	19	8	421
R. Smith, Bos	23	9	391
R. Jackson, Oak	27	10	370
Rojas, KC	38	14	368
Hisle, Min	23	10	357
Holt, Min	17	4	353

Circuits: Fisk, Mayberry, Hisle, R. Jackson, 3.
 Points produits: Mayberry, 14; Rojas, 7; Fisk, G. Nettles, R. Jackson, 8.
 Lanceurs: Alexander, Baltimore; McAnally, Baltimore; Watt, Baltimore; Tiant, Boston; Coleman, Detroit; N. Ryan, California; Orsco, Kansas City; Splitstorf, Kansas City; Kaat, Minnesota, (2-0), 1,000.

Désintéressés

Selon la direction des Cavaliers, la situation n'est pas rose en ce début de saison. Après trois sessions d'entraînement seulement 7 ou 8 joueurs ont daigné se présenter au nouvel instructeur Roger Trépanier. De plus les dirigeants des Cavaliers ont expliqué que le même inconvénient revient à chaque printemps.

Circuit opportun de Willie Horton

BOSTON (PA)—Willie Horton a cogné un circuit de trois points hier en conduisant les Tigers de Detroit à un gain de 9-7 sur les Red Sox de Boston devant 29.006 amateurs, à l'occasion de la fête des Patriotes.

L'exploit de Horton a couronné une poussée de quatre points dans la 4e manche aux dépens de Marty Pattin et a permis aux Tigers de résister à un assaut de quatre circuits bostonnais, dont deux par Reggie Smith.

Tony Taylor a aussi bouclé le circuit pour les Tigers dans la 8e reprise.

Rico Petrocelli a bouclé le circuit aux dépens de Mickey Lolich dans la 4e manche, puis Carlton Fisk y est allé d'un circuit de deux points dans la dernière manche au profit des Sox.

Detroit 400 400 010-9 12 0
 Boston 000 102 112-7 8 1

Lolich, (1-2), LaGrow 7 et Freehan; Pattin (1-1), Lee 4, Bolin 9 et Fisk, C. Detroit, Horton 1, Taylor 1, Boston, Petrocelli 2, Smith 2-2, Fisk 3.

régent lajoie



Fred Shero des Flyers: le Walter Alston du hockey

S'il y a un sportif de la région qui suit de près les péripéties de la série Canadien-Philadelphie, c'est Jacques Marcotte, le gouverneur des Bruins de Shawinigan, de la ligue Junior Majeure du Québec.

La raison est bien simple: Jacques Marcotte et Fred Shero, instructeur des Flyers, sont deux grands amis. "C'est plus qu'un ami pour moi, c'est pratiquement un frère", me confiait l'ancien gardien de buts des Maple Leafs de Toronto.

Jacques a une haute opinion de Fred Shero qu'il compare à Walter Alston, gérant des Dodgers de Los Angeles, au baseball. "Shero est le Alston du hockey", affirme Marcotte,

nale. "Je ne vois pas un autre pilote qui a mieux fait que Shero cette année. Rick MacLeish a éclaté sous sa tutelle et Bobby Clarke, un 16e choix de repêchage, est devenu une étoile".

"Pour Shero, les joueurs vont donner 110 pour cent d'eux-mêmes car il est plus qu'un instructeur, c'est un psychologue".

De l'avis de Jacques Marcotte, les Flyers qui représentent une équipe plus balancée que les Sabres de Buffalo, est l'équipe qui peut vaincre le Canadien et passer aux travers dans la présente série. "Ce n'est pas toujours le meilleur club qui gagne. On a maintes fois eu des preuves de cela dans le passé".

Belle expérience de Doré

L'ami Yvon Marineau, qui a accompagné Michel Doré au Marathon de Boston qui se déroulait hier, nous confiait lors d'une conversation téléphonique que la température chaude et humide et les nombreuses côtes furent les deux principaux handicaps qu'a rencontrés le coureur Michel Doré, des Patriotes de l'UQTR, l'un des rares Québécois à prendre le départ à la 77e reprise de ce marathon.

"Quand on sait que Michel s'est entraîné par des températures de 25 degrés, on comprend facilement pourquoi il n'a pu résister à la poussée de ses adversaires. La température a affecté tous les participants puisque le vainqueur de cette année, Jon Anderson, a terminé premier avec un temps supérieur de six minutes sur le vainqueur de 1972".

"Jusqu'à 13e mille, Michel était parmi les coureurs qui formaient le premier peloton. S'il a fait ces premiers 13 milles avec l'aide de ses jambes, il a parcouru les 13 derniers avec son cœur car, à cause de la trop grande chaleur, il a été pris de crampes et ce n'est que le courage qui lui a permis de finir l'épreuve".

"De toute façon, ce fut une belle expérience pour Michel, Jean-François Grenier et moi-même", de confier Yvon Marineau qui a insisté pour dire que l'an prochain, Doré arrivera plus tôt dans la ville des Fèves au large afin de s'acclimater avec la température beaucoup plus clémente de cet état américain.

Aujourd'hui, c'est l'anniversaire d'Yvon Vanasse, assistant-trésorier au Nouvelliste, 30 ans; et Jean-Guy Gamache, de l'Association progressiste-conservatrice du comté de Trois-Rivières et directeur des Ducs de Trois-Rivières au hockey.



Fred Shero

par sa force de caractère. C'est un pilote qui joue beaucoup sur le côté psychologique et qui se gagne facilement la confiance de ses joueurs".

Le gouverneur des Bruins de Shawinigan et président de l'équipe en 1972 mentionne que Shero est le pilote qui va essayer d'enlever le moins de crédit à ses joueurs et que c'est également celui qui va prendre le blâme pour ses hommes auprès de la direction, par exemple.

"Le jour n'est pas loin où les Flyers de Philadelphie vont tout rafter", déclare Marcotte en insistant pour dire que Fred Shero est un instructeur d'équipe gagnante. "Il a conduit Omaha à quatre championnats", de faire remarquer Jacques qui est d'avis que son ancien instructeur mériterait d'emblée le titre d'instructeur de l'année dans la ligue Nation-

Quelques échos du gala..

par Régent LAJOIE

Roger Plouffe: "C'est la première fois de ma vie que je reçois un trophée. Tu ne peux savoir comment je l'ai apprécié et je t'assure qu'il aura une place de choix dans mon salon".

Frank Gauthier: "Votre gala fut une vraie réussite car il a réuni une foule de gens qui ont tous un point en commun: le sport".

Yvon Simard: "Je pense que notre réaction démontre bien notre contentement et notre satisfaction. Ce n'est pas simplement notre petit groupe mais tous les 500 bénévoles qui devraient être ici ce soir pour accepter ce trophée accordé au Grand Prix Moison de Trois-Rivières".

Maurice Villemure: "Votre soirée m'a permis de renouer connaissance avec une amie d'enfance, Mme Lauréat Robert, que je n'avais pas revue depuis une vingtaine d'années. Et dire que nous avons un point en commun, nos deux fils évoluent dans la ligue Nationale de hockey".

Fernand St-Germain: "Pour moi, votre affaire était arrangée. L'an dernier, lorsque M. Maurice Villemure est venu chercher le



25 ans de loyaux services

Un quart de siècle de dévouement au service du sport amateur. Peu de personnes peuvent se vanter d'avoir consacré autant d'années de leur vie à la jeunesse trifluvienne. C'est pourtant le cas du collègue Claude Mongrain, directeur des pages sportives au journal le Nouvelliste qui reçoit ici une plaque-souvenir des mains du maire de la Cité de Laviolette, M. Gilles Beaudoin. (Photo Roland Lemire)

trophée au nom de son fils Gilles, c'est moi qui lui avait remis. Cette année, vous choisissez M. Villemure pour me remettre mon trophée..."

Alvin Doucet: "Voyez ce qu'on a réalisé avec à peu près rien. Qu'est-ce que ce sera lorsque nous aurons les équipements".

Ghislaine Gélinas: "Le club d'athlétisme les Links sont encore bien vivants et je me réjouis ce soir de voir que de nos anciens membres ont été honorés. Il est probable que notre club d'athlétisme va s'unir à celui qui sera formé à l'UQTR".

Gilles Beaudoin: "Même si on ne devait pas obtenir les Jeux d'été 1975, il ne faut pas oublier que les équipements demeurent une priorité à Trois-Rivières".

Jean-Paul Rousseau: "Si un gala du genre n'existait pas, il faudrait en créer un. Le Trust Royal est heureux de contribuer au succès d'un tel événement".

Daniel Lévesque sera au programme du 25 avril

MONTREAL — Le fils du promoteur Régis Lévesque qui n'a que 16 ans, mais qui a fait les manchettes des journaux plus qu'à son tour rencontrera Joe De Palma du club Olympique le mercredi 25 avril prochain au Centre Paul Sauvé.

On se rappelle bien que Daniel Lévesque fut suspendu du dernier tournoi des Gants Dorés 1973 à la suite du refus de son père d'accepter que Daniel accepte de s'inscrire Classe Ouverte, étant beaucoup trop jeune, mais parfois le temps paye d'attendre pour ne pas brûler les étapes trop rapidement et le 25 avril prochain on connaîtra la réelle valeur du jeune Lévesque face à Joe De Palma.

Ce combat fournira sûrement beaucoup d'action avec ses deux jeunes boxeurs qui n'ont que 16 ans chacun et qui n'auront qu'un but en tête, triompher. L'adversaire de Daniel, Joe De Palma, un jeune Italien qui s'entraîne au club Olympique a prouvé sa réelle valeur lors du dernier tournoi des Gants Dorés en réussissant à triompher 3 fois pour se rendre en finale et ne concéder la victoire que par décision partagée à Raymond Rousselot de Baie-Comeau.

Ce combat permettra à Daniel de savoir si M. Jerry

Le croyez-vous? Pneu 4 plis nylon pour seulement

1249

ch.
 B78-13 - Paroi noire
 Installation \$1 de plus

Dimensions	Équivalence	Prix ch.
Parois noires		
B78-13	650-13	\$12.49
F78-14	775-14	13.49
G78-14	825-14	14.49
H78-14	855-14	15.99
F78-15	775-15	13.49
G78-15	825-15	14.49
H78-15	855-15	15.99
Parois blanches		
F78-14	775-14	\$14.99
G78-14	825-14	15.99
G78-15	825-15	15.99

Centre de l'Automobile — Rayon 95

Simpsons-Sears garantit satisfaction ou remboursement

POUR RENDEZ-VOUS, COMPOSEZ:
379-5444 — LOCAL 293



par Gaston PEPIN

Gary Polcozyski, le joueur de deuxième but des Aigles de Trois-Rivières, cette saison, a très peu joué depuis mercredi dernier, soit depuis qu'il a été atteint au poignet droit par un lancer de Jack Andujar dans une partie contre les Indiens d'Indianapolis. Les entraîneurs avaient alors déclaré qu'il n'en était rien mais le poignet droit continue à faire souffrir le petit Polonais des Aigles. Depuis mercredi dernier, il est remplacé par Tony Franklin au deuxième but. Sal Artiaga, bras-droit de Chief Bender, nous déclarait en fin de semaine, que l'organisation du Cincinnati n'entend prendre aucune chance dans le cas de Polcozyski et que celui-ci sera envoyé à l'hôpital aujourd'hui pour subir des radiographies à ce poignet qui le fait souffrir. Il est à espérer que "Poly" comme on l'appelle ici, n'aura pas à attendre trop longtemps avant de revenir au jeu et que les Aigles pourront compter sur lui dès les débuts de la nouvelle saison samedi. Si non, Tony Franklin sera alors appelé pour le remplacer au deuxième but.

Curt Suchan, pour qui nous avons toujours du respect pour son coup de bâton, sera de retour avec les Red Sox de Bristol cette saison. Samedi, nous avons eu le plaisir de rencontrer sa mère à Redland. On dirait sa sœur tellement elle a l'air jeune et qu'elle s'est bien conservée. Curt est maintenant marié. Il a quitté le célibat en septembre dernier en mariant une demoiselle du Rhode Island où l'équipe était auparavant.

Vendredi, la température était de 78 degrés; de 83 samedi et de 75 hier.

Les Dodgers de Los Angeles ont offert cinq joueurs aux Phillies de Philadelphie pour le lanceur gaucher étoile Steve Carlton mais les Phillies ont refusé.

Les Rangers de Pittsfield joueront cinq ou six parties de la saison régulière de nouveau au parc de baseball d'Albany. Après avoir vu ce parc à Albany, nous ne comprenons pas pourquoi Pat MacKernan ne transporte pas son équipe dans cette ville de l'Etat de New York. Le parc est beaucoup mieux qu'à Pittsfield et l'assistance est meilleure.

Jack Sanford, ancien lanceur des Yankees de New York, est maintenant gérant du West Palm Beach Golf and Country Club.

Un nouveau stadium a été construit en Nouvelle-Orléans, le Superdome, et il ne serait pas surprenant qu'une équipe des ligues majeures démissionne sa franchise à cet endroit d'ici deux ou trois ans. La saison prochaine, quatre équipes de la ligue Américaine joueront certaines de leurs parties à ce nouveau parc.

Darrell Cousins, ancien brillant joueur des Indiens de Québec, du temps de l'ancienne ligue Provinciale de baseball, fait ses débuts cette saison comme arbitre. Nous l'avons vu jusqu'ici dans trois ou quatre parties hors-concours, et il semble bien se tirer d'affaires. Comme ancien receveur, il devrait avoir plus de facilité au marbre que sur les buts. Bien sympathique ce Cousins qui aimeraient bien être dans la ligue Eastern la saison prochaine de façon à pouvoir revenir au Québec. En reparlant de la ligue Provinciale, Cousins mentionnait des noms comme John Self, Chico Heron, Jose Silva, Harvey Yancey et autres et il a même mentionné le nom de Charles Thorne.

Leslie Spikes, avec les Yankees de West Haven en 72, fait bien jusqu'ici avec les Indiens de Cleveland. Samedi, contre les Tigers de Detroit, il a frappé pour le double.



Le bonspiel O'Keefe a obtenu encore cette année un franc succès au club de curling Laurier de Victoriaville. On reconnaît, photo du haut, le représentant O'Keefe pour la région, Sylvia Tremblay, en compagnie de quelques gagnants, dans l'ordre habituel, Raymond Blanche, Jim Rheault, Ti-Bi Croteau et Armand Forcier, et, photo du bas, Raymond Blanchette, Raymond Morin, Guy Desjardins et Jacques Pellerin, de la brasserie O'Keefe. (Photos Laurier Gardner)



Dans le monde du curling

Le rink de Clément Croteau a gagné les honneurs du bonspiel au club Laurier

VICTORIAVILLE (LG) — L'équipe du skip Clément Croteau a gagné les honneurs du bonspiel O'Keefe au club de curling Laurier de Victoriaville, alors que celle de Ena Roy gagnait les honneurs du bonspiel Laurier. L'équipe de Clément Croteau a obtenu les mêmes honneurs dans le bonspiel Hydro-Québec alors que celle de Raymond Morin gagnait la même chose dans le bonspiel Beauséjour.

Tous ces honneurs ont été donnés lors d'une grande soirée au club samedi soir dernier.

Précisions

Dans la principale, pour le bonspiel O'Keefe, l'équipe composée de Clément Croteau, Doris Pellerin, Réal Allard et Germain Morin a défait l'équipe composée de Victor Martin, Ar-

mand Fortier, Rita Ramsey, Denise Beaudry. Les gagnants de la consolation ont été Jim Rheault, Rodolphe Demers, Richard Marmen et Thérèse Trotter, alors que les perdants ont été Raymond Morin, Jeanne Camiré, Jacques Mailhot et Guy Desjardins.

Les gagnants de la principale dans le bonspiel Laurier ont été Ena Roy, Marie Croteau, Armand Fortier, Denise Beaudry alors que les gagnants de la consolation de ce même bonspiel ont été Raymond Morin, Michel St-Cyr, Jacques Mailhot et Lasette Hébert.

Au bonspiel Hydro-Québec, les gagnants de la principale ont été Clément Croteau, Rita Ramsey, Jean-Guy Bergeron et Liette Desjardins, alors que les perdants de la consolation ont été Ena Roy, Clément Croteau, René Bertrand et Thérèse Trotter.

et Loraine Côté. Les perdants ont été, dans la catégorie principale, Paul Ramsey, Jacques Blanchette, Jacqueline Doyon et L. Roy alors que dans la consolation, Victor Martin, Pauline Martin, Gilles Mercier et Françoise Allard.

Enfin, dans le bonspiel Beauséjour et Frères, les grands gagnants ont été les membres de l'équipe de Raymond Morin, soit, outre M. Morin, Maurice Laliberté, Normand Mailhot, et Gervaise Morin, alors que les gagnants de la consolation ont été Yvan Demers, Gilles St-Cyr, Pauline Martin et Denise Beaudry. Les perdants de la principale étaient Jim Rheault, Jeanne Camiré, Guy Desjardins et Liette Desjardins, alors que les perdants de la consolation ont été Ena Roy, Clément Croteau, René Bertrand et Thérèse Trotter.

A Joliette

Pierre Proulx accuse le fédéral vis-à-vis les timbres du sport

par Gaëtan NADEAU

JOLIETTE — Les Jeux Optimistes sont terminés et pour marquer le fait les membres du club ont organisé une réunion pour remercier les collaborateurs qui ont fait de ces jeux un succès. L'orateur de la soirée qui était M. Michel Héu, un des piliers des jeux, a félicité les journalistes pour leur bon travail tout au cours des jeux. Par la suite M. Marius Savoie du conseil régional de loisirs Lanaudière s'est dit pleinement satisfait des jeux et en a remercié les membres du club Optimiste qui ont prouvé qu'il était possible d'organiser des jeux à partir de bénévoles et sans pour autant investir énormément dans l'organisation. Suite à ces bons mots, M. Héu a fait remarquer à l'assistance le fait que les CRL n'ont pas été aussi collaborateurs partout au Québec et qu'à certains endroits, il n'existait pas de collaboration du tout. Au cours de cette même soirée deux trophées furent remis à deux jeunes athlètes qui furent particulièrement malchanceux au cours des compétitions. Mlle Danièle Hervieux a mérité un des trophées pour son nez qu'elle s'est malencontreusement brisé pendant une partie de hand-ball. Le second trophée est allé au jeune Denis Carrier qui s'est cassé le bras pendant une compétition de lutte.

Le président d'assemblée a par la suite donné un résultat concret des jeux optimistes. 114 délégués se rendront à Montréal au début du mois de mai pour les compétitions provinciales. Les 114 sont une sélection des 491 participants aux Jeux Opti-

mistes Lanaudière. D'une manière plus détaillée, disons que 23 personnes, venant de 5 villes de la région Lanaudière ont participé au championnat de badminton. Là-dessus 6 se rendront aux finales provinciales. Au basketball on a dénombré 113 participants, de 16 villes, et 24 se rendront à Montréal. Comme il n'y a qu'un seul club de boxe dans Joliette, il n'y a pas eu de compétition. Il reste tout de même que 4 jeunes se rendront aux finales. Même situation en gymnastique mais trois jeunes filles iront défendre les couleurs de la ville. En haltérophilie il y avait 17 représentants, de 4 villes, et 9 iront en finale.

Au hand-ball, on rapporte 48 joueurs et 8 ont été sélectionnés pour les finales. Le judo s'est attiré les faveurs de 62 personnes lors des compétitions joliettaises et 12 représentants, pour trois villes, se rendront à Montréal. Pour le karaté, 7 de 32 combattants représenteront la région Lanaudière. Sur les 71 lutteurs venant de 7 villes, 12 lutteront à Montréal. En natation, on enverra 16 nageurs sur les 39 qui représentaient 8 municipalités. Le populaire tennis sur table s'est attiré 47 aspirants et seulement 4 iront jouer de la raquette à Montréal. Finalement, pour ce qui est du volleyball, il y avait 39 joueurs, venant de 9 villes, et 9 ont été choisis pour se rendre aux finales. En tout la ville de Joliette aurait eu le droit d'envoyer 124 délégués à Montréal. Le total sera presque respecté puisque 114 jeunes iront faire valoir leurs talents dans la métropole canadienne.

Aux jeux Optimistes

Un total de 124 athlètes représenteront Joliette

par Gaëtan NADEAU

JOLIETTE — Quelques deux cent personnes s'étaient réunis vendredi soir, au restaurant Kambo de Joliette, pour entendre le commentateur sportif Pierre Proulx exposer son point de vue sur les olympiques. M. Proulx n'a pas été tendre en déclarant: "J'accuse le gouvernement fédéral de saboter les jeux olympiques." De fait c'est surtout le ministère des postes qui fut la cible du commentateur.

Les explications ne furent pas longues à venir, Pierre Proulx a expliqué à l'assistance les trésors qui se cachent sous les timbres. Selon ce dernier si le gouvernement avait réagi promptement le stade olympique serait pratiquement payé. Le commentateur sportif s'est dit déçu du petit nombre de timbres émis par le ministère des postes quand il s'agit de sport. Avec une série pré-olympique variée et attrayante le conférencier a précisé que les coûts des jeux olympiques ne seraient plus assumés par les canadiens mais bien par le monde entier. "Il est malheureusement trop tard pour agir dans ce sens" d'ajouter l'orateur. Les autorités auront pris trop de temps à réagir. Tous les pays du monde ont compris l'importance des timbres de dire M. Proulx. Prenant comme exemple les pays du ri-

deau de fer M. Proulx a prouvé comment le Canada pouvait être en retard dans le domaine de la philatélie. Notre sport national, le hockey, n'a eu droit dans l'histoire du Canada qu'à un seul timbre, dans les pays du rideau de fer on en compte de 600 à 700. La situation est à ce point grave que le commentateur sportif s'en est dit scandalisé. "Qu'on abandonne les petits timbres coloniaux, les british ont compris depuis longtemps l'importance de la reine et ne la mettent plus que dans le coin. Nous on l'a encore en gros plan," a ajouté M. Proulx.

La question des timbres terminée M. Proulx est passé sur un autre plan. L'utilité des constructions qu'entraîneront les jeux olympiques. Selon le commentateur sportif, contrairement aux autres pays ayant déjà reçu les olympiques, le Canada, et surtout Montréal saura se servir des équipements mis en place à l'occasion des olympiques. Selon l'orateur ce qui restera après est aussi important que les olympiques eux-mêmes.

Par la suite le sujet de la rentabilité des jeux est venu sur la table. M. Proulx a alors fait remarquer à l'assistance qu'une ou deux années avant les jeux tout les pays du monde déléguent des équipes d'athlètes qui viennent se pratiquer et reconnaissent le terrain. Ce déferlement de visiteurs devrait influencer énormément l'économie d'une ville comme Joliette qui se trouve à 30 milles de Montréal. De plus M. Proulx s'est dit convaincu que les compétitions de tir à l'arc se dérouleraient à Joliette même lors des jeux olympiques.

Une fois le discours de M. Proulx terminé, ce dernier a remis à l'organisateur de la soirée, M. Gilles Rouleau, président des assureurs vie de Joliette, le sigle des jeux olympiques de Montréal. En retour les assureurs-vie lui ont remis une pièce murale fabriquée par Mlle Lana Laporte, jeune athlète de la région joliettaise qui avait mérité à elle seule plus de 25 médailles depuis le début de sa courte carrière. Le souper auquel prenait part les députés de comté de Joliette, les autorités municipales et monseigneur Audet était le deuxième des assureurs-vie de la région de Joliette. Il n'y a pas de doute qu'il s'agit d'un succès et les assureurs-vie ont voulu prouver par ce geste qu'ils étaient capables de s'occuper d'autres choses que d'assurance.

Au badminton

Guy Angers gagne dans le Junior

SOREL (L.B.) — Le championnat provincial scolaire de badminton s'est déroulé dernièrement à Cowansville. Guy Angers, de Sorrel, a mérité sa participation au championnat provincial en déclassant tous les joueurs junior lors du tournoi de badminton de l'ASSCE.

Guy Angers qui venait de participer au championnat canadien junior à Calgary était grand favori. Toutefois, nous savons que la région de Québec possède de très bons joueurs. Tout de même Guy a réussi à se mériter la victoire dans l'épreuve du simple masculin.



Le tournoi de ballon sur glace a remporté un franc succès à Warwick au cours de la fin de semaine. Sur la photo du haut, on reconnaît Réal-Jean Couture, responsable, Sylvia Tremblay, parrain du tournoi, Michel Lassonde et Michel

Mailhot, instructeur et gérant de l'équipe championne. Sur la seconde photo, celle du bas, René Provencher et Réal-Jean Couture entourent deux membres de l'équipe d'Arthabaska soit Anne-Marie Lettre et Reine Bergeron.



L'équipe de Laurier Toyota gagne les honneurs au ballon sur glace

VICTORIAVILLE (RL) — Tout près de 2.500 personnes ont assisté en fin de semaine au tournoi de ballon sur glace O'Keefe qui était disputé en l'arène de Warwick.

Le Laurier Toyota de Victoriaville a remporté les grands honneurs dans la classe "B", le Saint-Louis-de-Blandford dans la "C", le Wildo d'Arthabaska dans la catégorie midget garçons. Au total, 44 joutes ont été disputées.

Dans la section "B", la première ronde du tournoi a vu Louiseville battre le Motel Boifran par 1-0 en deuxième période supplémentaire. Le manoir Plessis a causé une certaine surprise en déclassant l'Hôtel Danville par 5-0. Le Laurier Toyota a défait les puissants Corbos de Trois-Rivières par 2-1 et enfin le A. Gentes de Defoy a vaincu le Dubois Muffler par 5-0.

En demi-finale, le Manoir Plessis a eu toutes les difficultés pour passer à travers le Louiseville mais ce fut quand même un gain de 1-0 pour Plessis qui passait en finale. De son côté, le Laurier Toyota a défait le A. Gentes de Defoy par 1-0, en profitant d'une pénalité contestée par le Gentes.

En grande finale, le Laurier Toyota l'a emporté par 2-1, grâce à des buts de Jacques Chaille et Gilles Dufresne. Michel Lassonde a amassé des passes sur les deux buts.

Le seul but du manoir Plessis a été l'oeuvre de Michel Tremblay à 7:57 de la troisième période. Pour le Laurier Toyota, il s'agissait d'un troisième championnat de tournois en moins d'un mois.

Autres classes

L'équipe Saint-Louis-de-Blandford a rafé les honneurs du grand tournoi de ballon sur glace O'Keefe, classe "C". Cette équipe a défait en finale le Jos Blake Sport de Danville par le compte de 5-4.

Serge Vézina a marqué trois buts pour les vainqueurs. Jean-Pierre Vézina et Gilles Richard ont complété les buts des champions. Michel Comeau a été le

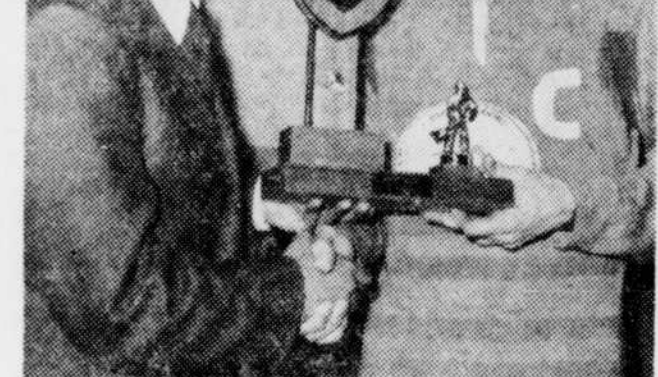
meilleur des perdants avec trois buts. Jos Blake a réussi l'autre.

Le Baieville a remporté des victoires de 1-0 et 2-0 dans la finale deux parties au total des pionniers pour remporter le championnat des midget garçons devant le Saint-Norbert qui a fait belle figure en éliminant Victoriaville.

Dans cette section, Warwick a impressionné avec une victoire

de 2-1 sur le Saint-Paul. Warwick n'a pas été chanceux en perdant 1-0 contre Baieville.

Chez les jeunes filles, des victoires de 2-0 et 5-0 dans la finale de deux parties au total des points ont donné le championnat au Wildo d'Arthabaska contre Louiseville et Baieville. Arthabaska avait éliminé Saint-Paul 1-0 et Saint-Rémi 2-1 dans les autres joutes.



Ti-Père Gingras représentant de l'agent Sylvio Tremblay de O'Keefe, était particulièrement fier de remettre la trophée à Jean-Pierre Vézina du Saint-Louis-de-Blandford qui a gagné les honneurs de la classe "C" en battant Danville 5-4. (Photo Laurier Gardner)

La journée sportive à la Carignan a connu du succès

SOREL (L.B.) — Le sport scolaire de la Commission scolaire régionale Carignan organisait dernièrement une journée sportive exceptionnelle. Des équipes de basket-ball, volleyball et de soccer intérieur ont joué leur partie décisive permettant de couronner une équipe championne.

Dans chacun de ces sports, il y avait eu plus des catégories d'âge. C'est ainsi qu'on a pu voir évoluer des jeunes de 13 ans, dans la catégorie bantam, d'autres de 14 et 15 ans, dans la catégorie midget, et enfin, tout étudiant au secondaire âgé de 16 ans et plus, dans la catégorie juvénile.

- Basketball Midget filles**
Voltigeurs (Sorel) vs Feux Follets-Tracy
Johanne Lebel - Mariette Fortier
- Juvenile garçons**
Charlots Tracy vs Patriotes Sorrel
Raymond Cordeau - Denis Yergeau
- Juvenile filles**
Pistaches Sorel vs Confiantes Daniel Legros - Carmen Boudreau
- Volley-ball Midget garçons**
Athlétiques Tracy vs Stones Sorrel
Claude Rouillard vs Pierre Plamondon
- Juvenile garçons**
Supermatzoilles Tracy vs Odyssees Sorel
Michel Sporigitas - Michel Bi-beau
- Juvenile filles**
Shahiboux Sorel vs Snaps Sorel
Claude Gauthier - Jocelyn Lemoine
- Soccer intérieur Midget garçons**
Kid's vs Stars
Jean Bergeron - Daniel Proulx
- Bantam garçons**
Sécrets-Sorel vs Dynamos Tracy
Michel Latour - Robert Morgan.

CHEZ GAUTHIER, CE N'EST PAS PAREIL... AVANT D'ACHETER, VENEZ COMPARER LES PRIX (aucune offre raisonnable refusée)

TOYOTA COROLLA
5 VITESSES
PNEUS "RADIAL"
ENJOILIVEURS DE ROUES TYPE MAG
CONDUITE SPORTIVE
TACHYMÈTRE
FREINS A DISQUE ASSISTE
DÉGIVREUR ARRIÈRE ÉLECTRIQUE
CONSULE

PRIX COMPÉTITIFS

Gauthier Automobiles L.T.E.E.
6885, boul. JEAN XXIII TROIS-RIVIERES-OUEST
Tel.: (819) 379-6711